

Mandature 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT Tenue Le LUNDI 3 JUIN 2019 - 19h00 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h.

Mme Eléonore SLAMA, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-061), 22 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Étaient excusés : M. HAAB, M. MARGAIN, Mme ROTA, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir à M. SEINGIER), Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE).

Sortie, à 19 h 15, de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement et de M. GRÉGOIRE (pouvoir de Mme GROMBERG), après l'élection du Président de séance pour le Compte Administratif 2018 de l'État Spécial du 12^e arrondissement de Paris ;

Retour, à 19 h 18, de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, après l'adoption du Compte Administratif 2018 de l'État Spécial du 12^e arrondissement de Paris ;

Retour, à 19 h 20, de M. GREGOIRE (pouvoir de Mme GROMBERG), après le vote de la délibération DAC 20190603 ;

Arrivée, à 19 h 25, de M. MARGAIN et de Mme ROTA, après le vote de la délibération DASCO 20190018 ;

Départ, à 20 h 05, de M. MOULIN, après le vote de la délibération DASCO 20190073 ;

Sortie, à 20 h 28, de M. GREGOIRE (pouvoir de Mme GROMBERG) et départ de Me VIEU-CHARIER, après le vote de la délibération DEVE 20190068 ;

Retour, à 21 h 20, de GREGOIRE (pouvoir de Mme GROMBERG), après la suspension de séance ;

Départ, à 22 h 04, de Mme KOMITÈS, après le vote du vœu 122019-012, relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit ;

Départ, à 22 h 23, de Mme ROTA, après le vote du vœu 122019-014, relatif au chantier dans le quartier de Bercy ;

Départ, à 22 h 45, de Mme SLAMA, après le vote du vœu 122019-017, relatif à la création d'une carte des zones de stationnement.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je souhaiterais commencer par remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis que le scrutin du 26 mai se déroule dans les meilleures conditions, à la fois vous, élus, quand vous avez présidé un bureau de vote, mais aussi la Direction générale des services, le service des élections, qui est aussi celui qui s’occupe de notre assemblée. Je sais que la journée a été longue pour les uns et les autres, et parfois complexe au vu du nombre de listes.

Quelques explications également sur l’organisation du ce conseil, puisque nous avons été perturbés dans le calendrier habituel du fait du long week-end potentiel de la semaine dernière. Un ordre du jour très chargé. Sans considérer les vœux, j’ai souhaité que l’on puisse faire une suspension de séance et reprendre des forces. Je me doutais que vous seriez intéressés par de nombreuses délibérations portées à l’ordre du jour. Il est donc prévu une suspension de séance.”

- **DELIBERATION (12-2019-010)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 18 MARS 2019.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Je sou mets à votre vote l’adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019”.

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 2 pouvoirs :

08 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 18 MARS 2019 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 3 JUIN 2019.

Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2019-062)

- **DELIBERATION (12-2019-014)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-063)

- DELIBERATION (12-2019-012) : Élection du Président de séance pour le Compte Administratif 2018 de l'État Spécial du 12^e arrondissement de Paris.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Pour l'examen du compte administratif 2018 de l'État spécial, je vous propose de céder la présidence de la séance au premier adjoint, Richard BOUIGUE, comme il en est l'usage et de me retirer pour vous laisser débattre de cette délibération. Etes-vous d'accord pour que M. BOUIGUE préside ?”

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-064)

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci pour cette unanimité. M. BOUIGUE, Je vous cède la présidence et je vous quitte le temps nécessaire.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Sur l'adoption du Compte Administratif 2018 de l'État Spécial du 12^e arrondissement de Paris, M. SEINGIER, vous êtes inscrit. Je n'ai pas d'autres inscriptions.”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, M. le Premier Adjoint. Nous nous étions opposés à l'État spécial 2018. Il est donc logique de maintenir notre position. Je note qu'il y a une meilleure consommation des crédits. Ça sent la fin. On a l'impression que l'on va accélérer la réalisation de certaines choses. Mais je m'étonne de la hauteur des travaux d'urgence qui soulignent, *a contrario*, un défaut d'entretien des équipements concernés et confirment notre position de s'abstenir sur votre compte administratif. Merci.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, M. SEINGIER. je passe la parole à Sandrine CHARNOZ, non sans dire que je ne trouve pas que cela sente la fin.”

- DELIBERATION (12-2019-013) : Adoption du Compte Administratif 2018 de l'État Spécial du 12^e arrondissement de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

“Merci, Mme la Maire. L'intervention de M. SEINGIER m'aurait manqué. Nous formons notre duo habituel. Sans vouloir minimiser, le Compte Administratif est un élément important de la démocratie. Nous nous engageons sur un budget prévisionnel et lorsque nous arrivons au Compte Administratif, c'est la réalité de ce que nous avons dépensé qui se trouve devant vos yeux. Le fait que ce Compte Administratif ait été dépensé à plus de 88 % démontre que quand nous présentons un budget prévisionnel, c'est sincère et suivi d'effets.

J'en profite pour remercier l'Administration qui a réussi, cette année encore, à exécuter la totalité des marchés. Le fait que cela soit fait plus rapidement en fin d'année n'est pas tant une accumulation de travaux en fin d'année que des marchés qui se soldent très souvent - et des entreprises qui se réveillent très souvent - au dernier moment.

Je veux dire un mot sur les travaux d'urgence. Nous sommes une belle collectivité. Il serait difficile de ne pas avoir, au gré des jours, des choses non prévues. Je trouve que ces travaux d'urgence sont minimes par rapport à notre responsabilité. Je rappelle que nous assurons le fonctionnement et les travaux de toutes nos crèches, de toutes nos écoles, de toutes nos équipements sportifs et de toutes nos bibliothèques. Avoir un budget de travaux d'urgence si faible me paraît, au contraire, démontrer d'un bon entretien.

Pour rappeler en quoi consistent ces travaux d'urgence, vous conviendrez qu'il n'était pas facile de penser qu'il fallait mieux entourer les arbres de l'école élémentaire Picpus. Il s'avère que parfois, les racines se révèlent à nous en cours d'année. Remplacer un rideau de fer, rénover des chéneaux de la mairie ou encore des travaux d'étanchéité de la façade du gymnase Léon MOTTOT ne me paraissent pas être des travaux exorbitants ni prévisibles, tel que vous le soulignez, M. SEINGIER.

Merci encore aux services et à l'ensemble des collègues, avec un zoom particulier sur les équipements sportifs, puisque Fadila TAÏEB a eu la chance d'avoir un certain nombre d'investissements programmés.

Je ne serai pas plus longue. Je vous invite à lire la délibération qui est assez complète. Je remercie encore l'ensemble des services qui nous accompagnent sur cet exercice toujours difficile, mais toujours aussi transparent. C'est ce qui vous honore. Je vous remercie.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Sandrine CHARNOZ. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vous propose de mettre aux voix ce compte.”

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-065)

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Nous allons demander à la Maire de nous rejoindre. Elle est partie ? Je vous rappelle que je n'avais la délégation que sur cette délibération. Nous sommes donc obligés de l'attendre.”

- **DELIBERATION (12-2019-011)** : *Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 13 bis rue de Reuilly à Paris 12^e arrondissement.*

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-066)

- DAC 20190603 : Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites "Paris, rives de la Seine" et Tour S.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Nous reprenons avec la délibération suivante. M. MARGAIN s'était inscrit. Voulez-vous intervenir en son absence ? Non ? Très bien. Mme CHARNOZ, vous étiez inscrite également sur cette délibération."

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

" Oui, merci, Mme la Maire. Je voulais juste saluer cette délibération. Nous avons la chance, à Paris, d'avoir cette magnifique Seine qui parcourt notre capitale. Depuis 1991, Paris Rive de la Seine est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En novembre 2018, une très belle délibération a été votée au Conseil de Paris, portant sur la création d'une zone tampon, de manière à préserver le fleuve au-delà de son lit et de ses berges qui ont été largement plébiscitées par les Parisiennes et les Parisiens dès que les beaux jours se font sentir. On a vu, le week-end dernier, à quel point ces berges peuvent s'animer. Mais il s'agit de préserver les berges hautes également et la vue.

Je veux donc saluer cette délibération et nous inviter à ce que les ateliers Seine, groupes de travail mis en place par la Ville, qui réunissent les parties prenantes, réfléchissent à son aménagement et à sa protection et que l'intégralité du site puisse être traduite dans le code de l'environnement et que la commission supérieure des sites puisse en être saisie de manière à préserver ce site qui fait l'un des attraits de notre capitale, que ce soit pour les touristes ou les Parisiennes et les Parisiens."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme CHARNOZ. M. ROMERO, voulez-vous rajouter quelque chose ?"

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Mme CHARNOZ a tout dit. La Ville de Paris respecte totalement la convention entre l'État et l'UNESCO et elle va même plus loin dans la préservation du patrimoine. Il faut le remarquer."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci pour cette précision. Il n'y a pas d'autres interventions. Y a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non plus. Elle fait donc l'unanimité. Je vous en remercie."

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-067 AVIS)

- DASCO 20190018 : Subventions d'un montant de 875 062,73 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

“Nous passons à la délibération DASCO 18. M. MARGAIN s'était inscrit.”

“Je serai son porte-parole. Il présente ses excuses. Il est pris dans la circulation parisienne et il est malheureusement en retard.

Nous avons noté que certaines associations n'avaient pas eu le nombre d'ateliers demandés. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ? Certaines écoles maternelles sont en demande d'intervention d'expérience. Pourquoi limiter certaines actions ? Merci.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. M. TOUZET, pourriez-vous expliquer comment se fait cet appel à projets et nous en dire plus sur la sélection et les critères ?”

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Oui. je souhaiterais d'abord vous rappeler que dans le 12^e arrondissement, il s'agit d'une délibération assez classique. Depuis plusieurs années, chaque semaine, dans le 12^e arrondissement, plus de 900 ateliers sont organisés lors de ce temps d'activités périscolaires, le mardi et le vendredi. Nombre de ces ateliers est assuré par des animateurs de la ville, qu'ils soient de la DASCO, de la DAC ou de la DJS, pour le sport.

Une part importante de ces ateliers est aussi assurée par des partenaires, notamment des associations. La plupart des ateliers assurés par les partenaires associatifs le sont dans le cadre d'un marché public. Ici, il s'agit d'une toute petite part de ces ateliers TAP qui font l'objet d'un appel à projets, qui permet à des petites associations qui n'ont pas postulé au marché public de pouvoir proposer des projets d'animation d'ateliers TAP dans des écoles, des projets ciblés.

La DASCO a un budget qui est, pour l'essentiel, dépensé dans le cadre de marché public et, pour une petite part, dans cet appel à projets. Donc, comme souvent, il y a davantage d'associations qui postulent que de budget pour assurer des ateliers dans le cadre d'appels à projets. C'est pour la raison pour laquelle la Circonscription des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, en lien avec les mairies des 11^e et 12^e arrondissements, est obligée de faire un travail de sélection pour retenir les associations.

La délibération vous donne la liste des associations retenues de manière brute pour l'ensemble de Paris. Je voulais en profiter pour citer les quelques associations qui ont été retenues : 12 ateliers vont être assurés dans 11 écoles par des associations que nous connaissons bien, car il s'agit d'associations implantées dans l'arrondissement.

Un partenaire à une échelle plus vaste que le 12^e, mais qui travaille historiquement avec des écoles du 12^e : Atelier de Paris - Carolyn Carlson. On connaît très bien cet atelier de danse contemporaine. Il y a aussi l'association Graine de Partage, L'Apprenti musicien, La Compagnie Les Toupies, Marion Sommier, UGOP et Va de case.

Ces associations assureront, l'année prochaine, 12 ateliers, dans les écoles de l'arrondissement, dans le cadre de cet appel à projets."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci pour ces explications qui, je l'espère, permettent d'améliorer votre compréhension. Je suis désolée, j'ai fait remonter la DASCO 18 alors qu'il y a encore des DAC pour lesquelles il y a des inscriptions. Il n'y avait aucune envie de l'aborder avant que qui que ce soit n'arrive.

Sur la DASCO 18, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie."

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-068 AVIS)

- DAC 20190226 : Subventions d'un montant de 935 040 euros et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets "Embellir Paris".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous arrivons donc à la DAC 226. M. MARGAIN c'était inscrit et étant arrivé, je vous propose de lui donner la parole."

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

"La circulation parisienne devient est de plus en plus terrible. Je suis venu en métro. Même le métro est saturé."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Le métro, ce n'est pas nous."

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

"Je suis très heureux d'intervenir sur cette délibération. Je souhaiterais obtenir des explications sur ce projet, autour de "embellir". Que met-on derrière ce vocable ? Quels sont les critères de "embellir", par rapport à "plan d'urbanisation", "création d'espaces publics", "facilitation du quotidien des citoyens" ? En lisant le dossier, ma soif de connaissance n'a pas été étanchée."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Qu'est-ce que la beauté ? Ce serait un beau sujet de bac. M. ROMERO, Pouvez-vous tenter de définir ce terme ?"

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"C'est vrai que le bac est dans quelques jours, mais je ne pense pas être capable de l'avoir aujourd'hui. Je peux toutefois vous parler des autres projets. Un projet a été choisi pour le 12^e arrondissement, porté par Sophie PICOTY qui s'est entourée de deux artistes chiliens.

Richard faisant partie du jury, il pourra vous dire pourquoi on a choisi ce projet. Les commerçants de cette rue, qui ont tous été rencontrés, sont tous contents et très satisfaits de ce projet. Il sera réalisé du 15 juillet au 15 septembre. Il s'agit d'un endroit qui n'est pas extrêmement facile. Mais cet endroit plaît aux riverains. Ces derniers ont trouvé que cette notion d'embellissement correspondait à ce que le jury avait choisi. Le jury était surtout composé de professionnels, mais la Ville de Paris était bien évidemment représentée, tout comme l'arrondissement, qui était représenté par Richard. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ce projet va embellir cette rue ?"

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Il s'agit d'une rue particulièrement difficile, dans le quartier de Bercy, car elle est coincée entre l'Arena et la gare. Il s'agit d'une petite rue qui souffre de sa disposition géographique. Ça a été le cas de tout le temps et ça l'est encore aujourd'hui. Beaucoup de commerçants s'y sont installés et sont très volontaires pour faire vivre cette rue.

Mais ils nous disent qu'elle n'est pas assez visible ou animée pour pouvoir attirer des personnes qui pourraient venir de la gare ou de l'enceinte de Bercy. Il a donc été proposé un ensemble de projets à ce jury. Ces projets avaient souvent la même vocation : embellir à travers la pose de dessins au sol. Certains avaient proposé autre chose, mais pour des raisons de dégradation possible, de résistance aux éléments, il a été choisi ce type de dessins au sol. Le jury était composé de professionnels de l'art et de la culture, d'urbanistes, d'élus, de représentants des services. Un vrai débat a eu lieu. Un vote a été effectué. Le projet lauréat est sorti en tête très largement. Lorsqu'il a ensuite été présenté aux riverains, il a eu la satisfaction générale. La RIVP était également présente. Elle a beaucoup d'immeubles de part et d'autre de la rue. Elle a donné un avis. Cet avis a été repensé avec les associations de locataires sur place.

Embellir, dans le sens de rendre davantage visible une rue qui ne l'est pas. La rendre plus animée. Et quitter les couleurs grises qui sont les siennes. C'était la demande des commerçants et des riverains et nous avons tenu à l'honorer.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci pour ces éléments d'explication sur cette délibération DAC 226. Je la mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? 4. Des votes contre ? Non. Nous n'avons pas convaincu nos collègues sur la beauté.”

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
01 voix groupe Progressistes - Modem
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-069 AVIS)

- **DAC 20190744** : *Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux orchestres des écoles St Maur, Lamoricière, Franc Nohain et collège Mallarmé et les conservatoires sis à Paris 10^e, 12^e, 13^e, et 17^e arrondissements.*

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

“La DAC 744. M. TOUZET, vous avez souhaité vous inscrire sur cette délibération pour souligner un projet qui vous tient à cœur.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Je n'ai pas pu résister. Je prie M. ROMERO-MICHEL de m'excuser. Je voulais saluer la qualité de ce projet. Ce n'est pas tous les jours que nous avons des projets qui, avec autant de contenu, de qualité et d'investissement, rendent la culture, et en l'occurrence la musique, accessible à toutes et à tous. Dans l'un des quartiers les plus populaires du 12^e arrondissement. Très concrètement, 48 élèves de CM2 des écoles Lamoricière, près de la porte de Vincennes, 1 h par semaine, vont découvrir, avec des professeurs du conservatoire et dans les locaux du centre d'animation Maurice Ravel, la pratique instrumentale par groupe de trois ou quatre. Pratique du cor, de la trompette, du tuba, du trombone, des percussions. Cela crée une passerelle essentielle avec la CHAM, la classe horaires aménagés musique du collège Germaine Tillion. Nous essayons de construire une filière musicale d'orchestre, de “brass band”, dans l'un de nos quartiers populaires et nous en sommes fiers.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“M. ROMERO-MICHEL, Il faut également saluer l'implication du Conservatoire sur ce projet.”

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“ Oui. On peut être très heureux de ce Conservatoire. Aujourd'hui, on est beaucoup dans la danse. Hier, c'était *Entrez dans la danse*, avec JUNE EVENTS, avec des événements importants, où la Maire va demain. Et le conservatoire est très impliqué dans ce domaine. On est vraiment l'arrondissement de la danse. On peut s'en féliciter. Nous avons dépassé les 10 000 Pass Culture. C'est important de le rappeler. Plus de 100 établissements proposent des offres aux habitants de notre arrondissement. Nous avons atteint cet objectif. Nous arriverons peut-être à 11000 ou 12000. La commission culture aura permis de faire que la culture soit accessible partout, notamment là où c'est plus compliqué, le long du périphérique.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci Pour ces précisions. Mme TAVAUX ?”

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

“Je souhaite intervenir pour une explication de vote. Il y a tellement de sujets où nous nous affrontons. Il faut saluer les sujets qui font consensus. Je suis également très fière que des passerelles soient mises en place entre le scolaire et la culture. C'est quelque chose qui me tient à cœur.

C'était un point phare de notre programme culture, de favoriser ces passerelles. Ici, cela a été limité aux instruments à vent. Il serait bien que l'on ait tout un orchestre symphonique, pour être le premier Conservatoire à le faire. Ce serait possible de le faire dans le 12^e."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Il faudra donc pérenniser des financements. Sur cette DAC 744, Il y a unanimité ? Oui. Merci beaucoup, pour les équipes du conservatoire et des groupes scolaires. Et pour les enfants, surtout."

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe Progressistes - Modem
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-070 AVIS)

- **DAE 20190134** : Subvention d'un montant 5 000 euros et convention avec l'association "artisanale et commerciale de Paris Bercy" pour les illuminations de fin d'année 2018 sise à Paris 12^e arrondissement.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DAE 134. M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération."

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Mme. Je voulais profiter de cette délibération pour relier une question qui m'a été posée par des commerçants. Dans la rue de Charenton, après la rue des Fonds-Verts et la rue Taine, les commerçants se sentent délaissés. Ils me disent avoir cotisé et être membres de cette association. Mais ils s'étonnent qu'il n'y ait jamais d'éclairage. Certes, c'est l'association qui décide, mais je souhaitais savoir si, dans l'attribution de la subvention, on pouvait parfois orienter aussi l'éclairage de certaines rues oubliées."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"M. BOUIGUE, la rue de Charenton est-elle "oubliée" ?

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, M. SEINGIER. On est un peu à côté de la délibération elle-même, mais on peut aussi aborder ce type de questions. Vous avez vous-même fait la réponse à votre question. Il n'est pas d'usage de la mairie de dicter aux associations de commerçants les illuminations. Cela répond, la plupart du temps, à des discussions entre les commerçants, qui concernent la cotisation annuelle, mais aussi cotisation supplémentaire pour les illuminations. Certains cotisent, d'autres non. Les illuminations vont plutôt là où les commerçants cotisent plutôt que là où ils ne cotisent pas. C'est aussi dans le périmètre des associations. Parfois, on est à la limite. Ce n'est pas là que se pose le flux d'illuminations.

Pour finir, cette association ne prend pas que la rue de Charenton. Elle prend tout le boulevard de Reuilly, où est installé le marché. Traditionnellement, à la demande des commerçants, c'est d'abord le boulevard de Reuilly qui est privilégié, ainsi que le haut de la rue de Charenton. D'ailleurs, cela a beaucoup évolué. Sur la rue de Charenton, cela descend de plus en plus. Peut-être que bientôt, on aura quelque chose du côté de la rue des Fonds-Verts.

Le budget est limité. Il ne permet pas d'éclairer toutes les rues. Il faudrait que les commerçants que vous connaissez relaient auprès des responsables de l'association. La Ville pourra accompagner si besoin, mais ce n'est pas trop notre jeu."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. On essaie de ne pas trop se mêler de la gouvernance des associations. Sur cette délibération, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie."

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-071 AVIS)

- DAE 20190189 : Fixation de la tarification de la redevance de l'offre de restauration des bals populaires sur la place de la Concorde à Paris 8^e arrondissement et sur la place de la Bastille (4^e, 11^e et 12^e arrondissements).

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Nous passons à la DAE. M. MARGAIN, Vous êtes inscrit sur cette délibération.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“J'aime beaucoup les bals populaires. Je suis l'avocat des gens qui n'ont pas beaucoup de sous et qui pourraient trouver difficile de se voir augmenter les tarifs des bals populaires. Je trouve que les gens sont déjà assez taxés. Si j'ai bien compris, c'est une hausse que vous proposez. Mais j'ai peut-être mal compris. Auquel cas, je m'opposerai à une hausse des tarifs sur les bals populaires.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Pour l'instant, il n'y a pas eu de bal populaire à Bastille. C'est pour pouvoir préparer, justement. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a quelques travaux, en ce moment.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“Ça ne m'a pas échappé.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Justement, l'idée, c'est de retrouver cette belle tradition de bal, si possible populaire, sur la place de la Bastille. Cette initiative a déjà eu lieu place de la Concorde, dans le 8^e arrondissement. Il n'y a pas de raison que cette tradition de bal populaire dans l'Est parisien ne se tienne que dans le 8^e arrondissement.

L'idée, c'est de pouvoir se mettre en situation, dès que les travaux seront finis, donc très vite, et que nous puissions réaliser, soit cet été soit à Noël, une manifestation populaire. C'est bien l'objectif. Il s'agit de fixer les conditions qui tiennent compte, pour les prestataires et non pas pour les danseurs du bal, d'une redevance qui intègre à la fois la fréquentation et la commercialité du lieu. À ma connaissance, il n'y a pas de comparaison possible par rapport à l'existant. Et ce n'est pas un prix pour les usagers, mais bien pour l'organisateur.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“Dans ce cas, nous sommes très favorables.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Très bien. Sur cette délibération, pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Nous pourrions donc aller danser ensemble.”

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-072 AVIS)

- **DASCO 20190029** : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 133 070 euros, subventions d'équipement d'un montant de 380 460 euros, subventions pour travaux d'un montant de 378 869 euros.

(DELIB 12-2019-073 AVIS)

- **DASCO 20190047** : Collèges publics parisiens - Participations d'un montant de 199 750 euros aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.

(DELIB 12-2019-074 AVIS)

- **DASCO 20190073** : Collèges publics parisiens - Subvention d'un montant de 1 976 069 euros au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous revenons aux délibérations DASCO. M. BONNET-OULALDJ s'était inscrit sur cette délibération.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“Merci, Mme la Maire. Je me suis inscrit sur les trois délibérations qui concernent les subventions au collège. Il s'agit de délibérations que l'on a régulièrement à voter au Conseil de Paris, sur les travaux obligatoires dans les collèges. Une subvention liée au budget participatif. Évidemment, nous voterons ces délibérations et nous les soutenons. Nous avons besoin d'améliorer les conditions de travail des collégiens et des enseignants et d'aller vers une qualité du collège public. Mais je me permettrai d'utiliser ces délibérations pour revenir sur un débat que nous avons eu ces dernières semaines avec les assises de l'Observatoire parisien de la mixité sociale à l'école et sur nos obligations de subventionnement.

Nous avons une obligation de subventionnement de l'ensemble des collèges, qu'ils soient du public ou du privé, sur ce type de travaux. Obligation par la loi Debré. Nous avons aussi une autre part de subvention qui est de l'ordre du volet pédagogique, c'est-à-dire qui est liée au projet porté par l'équipe enseignante. Activités culturelles ou sportives.

J'attire l'attention sur les premiers enseignements que tire l'Observatoire parisien de la mixité sociale dans nos collèges parisiens. Première remarque : un enfant sur trois est scolarisé dans le privé à Paris. Nous sommes dans une situation, aujourd'hui, où Paris est la ville en France - voire en Europe - où il y a le plus de ségrégation sociale dans les collèges. Autre taux rappelé par l'Observatoire : à Paris, il y a 17 % de catégorie sociologique défavorisée, c'est-à-dire les sans-emploi et les ouvriers. On ne retrouve cette proportion qu'à hauteur de 10 % dans le privé. Par contre, dans le public, on retrouve, dans certains établissements, 60 % de cette catégorie représentée. Cela montre qu'il y a un réel problème de mixité sociale dans les collèges parisiens.

Cette mixité sociale est une vraie bombe à retardement, selon l'ensemble des observateurs. S'il n'y a pas de mixité sociale, on tend vers la ségrégation sociale. La ségrégation sociale est un risque d'échec scolaire pour les élèves les plus démunis issus des familles les moins favorisées. C'est un risque de décrochage scolaire. Mais c'est aussi un risque de construire le communautarisme qui commence, pour les adolescents, de la 6^e à la 3^e. C'est une bombe à retardement pour notre République et les valeurs de notre République.

J'attire l'attention sur le fait que les subventions publiques que l'on apporte à ces collèges devraient être modulées sur ce critère de mixité sociale. C'est pour cela qu'avec le groupe communiste, nous présenterons, au prochain Conseil de Paris, l'idée utiliser un indicateur de modulation en fonction de la mixité sociale dans les collèges. Nous avons essayé, depuis le début de ce mandat, plusieurs actions pour éviter cette ségrégation et favoriser la mixité. Vous avez évoqué, tout à l'heure, les classes à horaires aménagés, les CHAM, et les liens avec le Conservatoire au collège Germaine Tillion. C'est un gain d'attractivité pour ce collège. Nous avons essayé la sectorisation. Un vote a eu lieu lors du dernier conseil d'arrondissement pour retravailler la sectorisation et remettre de la mixité sociale. Mais reste encore du stéréotype, de la rumeur de quartier, de la discrimination.

Il faut continuer à valoriser les collèges publics en modulant ces subventions. Évidemment, la part travaux ne peut pas être modulée, car elle est rendue obligatoire par l'État. Mais la part pédagogique, il faut la moduler. C'est le sens des orientations que donne l'Observatoire de la mixité sociale. Et c'est la délibération que nous proposerons au prochain Conseil de Paris.

J'aimerais enfin évoquer un dernier point qui avait été évoqué par Mme la Maire et qui n'a pas abouti : le secteur multi-collèges. Je pense qu'il faudra remettre sur la table cette question du multi-collèges, une sectorisation sur deux collèges, beaucoup plus large. Il existe plusieurs méthodes pour brasser les populations. Dans le 12^e arrondissement, il existe des quartiers où il y a 20 % de catégories défavorisées et où l'on ne retrouve pas la même image dans les collèges. Cela signifie que certains enfants sont scolarisés dans un collège et ne vivent pas la même image de la mixité sociale que dans leur quartier."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, M. BONNET, de rappeler les débats qui ont été lancés à l'initiative de votre groupe et au niveau de l'Observatoire. J'ai deux remarques, avant de laisser Laurent TOUZET vous répondre en détail.

Premièrement, ces sujets partent du postulat démontré par beaucoup d'études scientifiques que la mixité sociale est une des conditions de la réussite éducative. Il ne faut pas brandir la mixité sociale de manière dogmatique, mais bien montrer que c'est aussi un risque majeur pour la réussite éducative de tous les enfants. C'est ce qu'il faut pointer. C'est d'ailleurs le titre de l'Observatoire qui avait été créé à la demande de votre groupe : l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative de tous les enfants. C'est important de le rappeler.

Deuxièmement, beaucoup des sujets que vous évoquez, notamment le multi-collèges, relèvent de la coopération avec l'Éducation nationale. Pour pouvoir être mis en œuvre, il faut que la Ville de Paris et l'Éducation nationale soient moteurs, pour mettre en place ces dispositifs. Ces conditions ne sont pas réunies dans le 12^e arrondissement.

Mais cela ne signifie pas que la réflexion ne se fait pas. Nous devons continuer à travailler. Je partage l'idée que la ségrégation sociale à l'œuvre dans l'Académie de Paris est la plus

forte en France et que ce n'est pas satisfaisant pour nos enfants. Il faut continuer à travailler.

Si je comprends bien, c'est la subvention de niche de votre groupe au Conseil de Paris qui proposera la modulation de la subvention de la Ville de Paris aux collèges privés. C'est une très bonne idée. Surtout que dans le 12^e arrondissement, nous avons beaucoup d'établissements privés sous contrat. Il n'y a pas que des enfants du 12^e arrondissement ni même que des Parisiens dans ces établissements, d'ailleurs. C'est également un sujet. La subvention devrait se limiter aux Parisiens alors que ce n'est pas le cas. C'est un réel sujet pour la collectivité parisienne. Monsieur TOUZET, voulez-vous compléter ?”

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Oui, rapidement, même si vous avez dit l'essentiel. Nous vous remercions, M. BONNET-OULALDJ, se reposer ce sujet en conseil d'arrondissement. Il s'agit d'un sujet fondamental. On n'aura jamais épuisé le débat, les discussions et, je l'espère, les avancées dans ce domaine. Je partage le constat que vous faites sur la ségrégation sociale dans l'Académie de Paris, sur la concurrence que fait le secteur privé au secteur public et les questions que cela pose sur les subventions que l'on verse au secteur privé. Les questions de la modulation des subventions et, plus largement, la question de la modulation des moyens que verse la puissance publique au secteur privé, ce sont des sujets que l'on retrouve, depuis quelques années, dans les programmes des différents partis politiques qui sont les nôtres. Je ne suis donc pas surpris de retrouver cette proposition. Sur le principe, c'est une excellente idée, pour peu que cela soit faisable au regard de la loi. Le cadre légal est très contraignant vis-à-vis du secteur privé sous contrat.

Sur le 12^e arrondissement, il est vrai que l'on subit cette concurrence de l'enseignement privé qui met en difficulté la mixité sociale dans les établissements publics, mais peut-être dans une moindre mesure que ce que l'on connaît à Paris. Du fait que nous vivions dans un arrondissement socialement très mélangé, du fait de l'action que nous avons pu mener ces derniers mois sur les collèges publics, dans le 12^e arrondissement, il n'y a aucun collège en voie de ségrégation sociale. Ce n'est pas le cas ailleurs dans Paris.

Les dispositifs que vous avez mentionnés commencent à porter leurs fruits. À ce sujet, j'attire votre attention sur la question du secteur multi-collèges. J'ai toujours trouvé cet outil très intéressant. Avec Mme la Maire, nous avons essayé de le mettre en avant dans le 12^e arrondissement, mais l'Éducation nationale n'était pas au rendez-vous donc nous n'avons pas pu le mettre en avant. Ceci dit, il existe d'autres outils pour travailler la mixité sociale entre les établissements publics. Le travail de resectorisation que nous avons fait dans l'est du 12^e arrondissement, à mon sens, pourrait être aussi efficace que ne l'aurait été un secteur multi-collèges. Il faudra attendre pour en tirer le bilan. N'allons pas trop vite. D'ici 2 ans, nous devrions y voir plus clair. Attendons de tirer le bilan de cette resectorisation ambitieuse que nous avons opérée avec Mme la Maire et M. BLOCHE sur l'Est de l'arrondissement.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. Mme MONTANDON, vous avez une explication de vote sur ces trois délibérations ?”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Oui. Le débat qui vient de se faire n’est pas forcément lié aux délibérations. Nous allons voter positivement. Je souhaitais dire à M. TOUZET que nous avons exprimé des vœux pour qu’il y ait un comité de pilotage pour voir le bilan de la sectorisation. Vous nous l’aviez refusé. Cela aurait été bien pour pouvoir tirer un bilan. Vous avez répondu, au Conseil de Paris, que ce serait l’Observatoire de la mixité qui acterait. Mais un comité de pilotage aurait permis d’obtenir un bilan.

Il faut revaloriser les collèges publics, certes, mais pas en punissant les collèges privés. C’est là que se trouve notre différence. Il faut tirer tout le monde vers le haut. Cette solution “punition” n’est pas notre conception.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Il ne s’agit pas de punir qui que ce soit. Mais tout le monde ne part pas d’un même pied d’égalité. À partir du moment où la population scolaire n’est pas la même et que la collectivité finance, il faut agir. Pour prendre l’exemple des élèves en situation de handicap, trouvez-vous normal qu’ils soient moins accueillis dans le secteur privé que dans le secteur public ? Non. Pourtant, il y a une différence. Il n’y a pas de raison que les obligations ne soient pas les mêmes entre les établissements publics et les établissements privés.

Pour ce qui est du suivi, vous avez raison, nous devons le faire. Il s’agira certainement d’une structure mixte avec l’Éducation nationale. Les retours que nous avons, dans le 12^e arrondissement, sont plutôt positifs, avec une augmentation significative des enfants inscrits dans les collèges publics. Les débats que nous avons eus n’ont donc pas puni les collèges publics.

M. TOUZET, vous voulez répondre à la question de M. BONNET.”

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d’arrondissement :

“Il s’est inscrit sur des délibérations qui sont courantes en matière de subventionnement de nos collèges publics. Je voulais insister sur la délibération qui propose une subvention au titre du budget participatif. Le budget participatif dans les collèges est monté en puissance depuis 2 ans. De plus en plus de collèges s’en saisissent. Ce que l’on constate dans les collèges, c’est qu’au-delà du fait que c’est un moyen parmi d’autres de subventionner des équipements supplémentaires dans les collèges publics, c’est aussi et surtout un moyen d’apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie et du débat pour les collégiens. Les élèves s’en saisissent. Les délégués de classe, les élus au CVC. Depuis quelques années, suite à la réforme de la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM, il existe désormais dans les collèges des CVC, Conseils de la vie collégienne. Les collégiens sont incroyables dans leur capacité à faire des propositions et à les porter auprès de leurs camarades. Ils tournent dans les classes pour défendre leurs projets. C’est le cas sur ce budget participatif : les collégiens disposent de tout un catalogue de projets. Ils en débattent et à la fin, c’est mis au vote des collégiens.

Dans une époque où l’on parle beaucoup de démocratie participative et où l’on envisage même d’inscrire davantage de dispositifs de participation citoyenne dans la Constitution, avec ce budget participatif, on a un bel exemple d’apprentissage citoyen.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Je ne peux pas vous laisser dire que les établissements privés n’accueillent pas les enfants en situation de handicap.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Ils en accueillent moins. Les statistiques le montrent.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Il y en a, au contraire, qui font d’énormes efforts pour accueillir ceux qui ne le sont pas par le public. Je ne peux pas laisser passer cela. Ce n’est pas en dénigrant l’école privée...”

Vous aviez fait une réunion, le soir de l’incendie de Notre-Dame, sur les différents collèges publics du 12^e arrondissement. Quand j’entends que les écoles privées enregistrent en candidats libres certains élèves qui n’ont pas le niveau, pour ne pas faire chuter les résultats. Quand j’entends, ce soir encore, que, soit disant, les établissements privés n’accueillent pas les élèves en situation de handicap. Arrêtez de dénigrer le privé.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je ne dénigre personne. Je suis membre du Conseil départemental de l’Éducation nationale. Nous avons demandé les chiffres. Il publie, chaque année au niveau académique, le nombre d’enfants en situation de handicap, avec un handicap reconnu par la MDPH, scolarisés dans les établissements parisiens publics, privés, premier degré, second degré. Ces chiffres sont disponibles. Je ne dénigre personne. C’est vous qui faites de la polémique. Ce sont des faits. C’est comme les catégories socio-professionnelles dont a parlé Nicolas BONNET. Il s’agit des catégories socioprofessionnelles que les parents déclarent aux établissements, publics comme privés. Et c’est l’Académie de Paris qui centralise ces informations. Ce n’est même pas la Ville. Vous pourriez nous faire un procès sur le fait d’instrumentaliser les données.

Il s’agit de données de l’Éducation nationale qui sont publiées chaque année en Conseil départemental de l’Éducation nationale. Je peux vous donner la liste des membres de votre groupe qui sont membres du Conseil départemental et qui ont accès à ces informations, comme nous. Je ne fais pas de polémique. Je donne des informations transparentes et je nous interroge, collectivement. Notre collectivité finance ces établissements. Nous sommes légitimes à avoir des informations sur ce qui s’y passe. Ces établissements privés sont financés par de l’argent public, en plus des frais de scolarité et de restauration scolaire que paient les familles, qui sont très élevés dans certains cas. Nous sommes légitimes, comme élus de Paris, à dire ces choses-là. Il ne s’agit pas de polémiquer, de dénigrer ou de punir. Il s’agit de dire la réalité et d’essayer de la changer.

J’ai discuté très longuement avec le représentant du diocèse sur ce sujet, ainsi qu’avec de nombreux responsables d’établissements privés qui ne se rendaient pas compte de cette situation. Cette situation les met mal à l’aise. Le projet de ces chefs d’établissements n’est pas d’instruire seulement une partie de nos enfants. Ils ont vocation à accueillir tous les enfants. Ils le disent. Et je les crois sincères. Mais dans les faits, le nombre de classes ULIS, qui accueillent les enfants en situation de handicap, sont moins nombreuses dans les établissements privés que dans les établissements publics. Si vous le souhaitez, nous pouvons parler des classes UPE2A, ces classes qui accueillent les enfants non-francophones. Il n’y en a pas dans les établissements privés. Elles sont essentiellement dans les établissements publics. Ce sont des faits.

Ensuite, nous pouvons discuter de la façon dont on en arrive là, du fait que ce soit normal ou non. Il s'agit de sujets que nous avons beaucoup travaillés, y compris avec les chefs d'établissement et les représentants du diocèse. Ils sont membres de l'Observatoire, car ce sont des établissements sous contrat avec l'Éducation nationale, financés par la collectivité. Ils ont participé à ces travaux et continueront à participer à ces travaux. Il s'agit de regarder la situation en toute transparence. Ensuite, chacun se positionne. Mais il ne s'agit pas de créer de polémiques. Ces sujets sont trop sensibles.

Sur ces trois délibérations DASCO : 29, 47 et 73, qui concernent les collèges publics parisiens et qui ne font pas référence aux débats que nous venons d'avoir. Mais M. BONNET a prévenu de la délibération qu'il porterait au Conseil de Paris sur ces collèges publics."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

"La délibération que je porte n'est pas sur la dotation de fonctionnement, qui est obligatoire pour les travaux. La collectivité parisienne prête à égalité au privé et au public sur cette dotation. La délibération que je porte concerne le volet pédagogique de la dotation : l'aide au voyage, etc..."

L'élément central qu'il faut retenir, c'est que quand la Ville de Paris prête à égalité un collège public comme un collège privé, avec l'Observatoire, nous voyons les premiers résultats : il y a des inégalités sociales très importantes dans la sociologie, du fait de l'évitement. Ma démarche n'est pas de remettre en cause cette subvention, mais de se demander comment, dans la marge de manœuvre dont nous disposons, nous pouvons aider à ce qu'il y ait plus de mixité dans les collèges privés. Il ne s'agit pas de taper sur les collèges privés, mais d'aider à ce qu'il y ait plus de mixité."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je suis sûre que nous aurons d'autres occasions de reprendre ce débat, ne serait-ce qu'au prochain Conseil de Paris. Sur ces trois délibérations DASCO 29, 47 et 73, il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elles sont donc votées à l'unanimité et je vous en remercie."

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe Progressistes - Modem
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-075 AVIS)

- DASCO 20190079 : Charte de Chant Choral et Pratiques vocales.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme TAVAUX, vous êtes inscrite sur cette délibération.”

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

“Oui. Après les orchestres, les chorales. Encore une délibération qui fait consensus. Nous voterons pour. Ce plan chorale a été mis en place depuis 2017. Il serait bien de savoir quelles écoles et collèges ont bénéficié de ce plan chorale, notamment dans notre arrondissement. Cette charte fait en sorte de développer la formation des enseignants. C'est un point que nous voulions souligner : cet effort pour cette formation spécifique. La mise en place de chorales dans les écoles. Favoriser l'intervention en milieu scolaire.

Pour rebondir ce qui a été dit tout à l'heure, ce plan chorale permet aussi la mixité et d'apporter la culture dans toutes les écoles. C'est aussi un moyen de favoriser l'intervention d'associations, y compris des associations privées, dans le public, pour la bonne cause et pour la mixité et la culture pour tous.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. M. TOUZET, toutes nos écoles ou pas ?”

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Mme TAVAUX, pour cette question et pour votre soutien à cette politique culturelle en faveur de la musique dans les établissements scolaires. Concernant cette charte de chant choral et pratiques vocales, décembre 2017, c'est le début du processus. C'est le moment où le gouvernement et les ministères concernés ont mis ce sujet sur la table, avec une mise en place progressive dont l'objectif était d'avoir une mise en place complète pour la rentrée de septembre 2019. L'avantage à Paris était que l'on partait d'une situation bien avancée puisqu'à Paris, des professeurs de la Ville de Paris sont au service de nos enfants en arts plastiques, en éducation sportive et en musique. Il y a donc déjà une chorale dans beaucoup de nos établissements scolaires, animée par ces professeurs de la Ville de Paris. Il y a déjà un travail très serré avec le Conservatoire. Le Conservatoire travaille déjà en partenariat avec les écoles, y compris sur le chant et la pratique vocale.

Concernant le bilan, puisque le délai fixé était septembre 2019, je vous propose de vous faire un point plus précis à la rentrée sur la mise en œuvre de ce plan dans le 12^e arrondissement. Ce soir, je n'ai pas d'éléments plus précis à vous communiquer.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris:

“Merci. Ce plan était censé concerner toutes nos écoles, mais il faut que les enseignants et les PVP soient d'accord. On n'a pas de force pour imposer cela, mais l'idée était d'accompagner en mobilisant les ressources précieuses que sont les PVP et les professeurs du conservatoire.

Sur cette délibération, il y a unanimité ? Je vous remercie.”

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-076 AVIS)

- **DDCT 20190094** : Subvention d'un montant de 50 000 euros et convention avec l'association "Bleu Blanc Zèbre".

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DDCT 94. M. SEINGIER, vous vous êtes inscrit sur cette délibération."

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"Oui, merci, Mme la Maire. Je me suis intéressé à cette subvention et je me suis senti obligé d'intervenir. J'ai trouvé l'exposé des motifs un peu court et un peu confus pour justifier une demande de subvention de 50 000 euros. Je me permets d'en lire un extrait, pour le public :

"Fort de son réseau national de solutions et de sa pratique d'ingénierie participative sur les territoires ainsi que de sa démarche de Paris tous mobilisés, l'association Bleu-Blanc-Zèbre propose d'animer une dynamique locale collective interacteurs, de les mettre en réseau, afin de faire émerger des bonnes pratiques, de capitaliser des solutions, de les valoriser à tous les niveaux et de permettre la mise en place de solutions adaptées pour le territoire visé."

On croirait du Philippe MURAY dans le texte. Pourtant, quand on analyse plus sérieusement ce texte, on découvre la définition d'un parti politique. Un mouvement citoyen qui prône vouloir changer la société et dont le fondateur a souhaité être candidat à la présidentielle. Ce même fondateur a pu enjoindre la société civile à "s'opposer à la dictature des mini Colbert". Pour cette première raison, je ne souhaite pas voter cette subvention qui s'apparente à un financement de parti politique déguisé.

Je vous entends déjà jouer sur les mots avec un certain talent, M. BOUIGUE, pour l'exégèse des définitions parisiennes et m'expliquer qu'une association ne peut pas être un parti politique, mais la jurisprudence comporte des exemples de requalification.

Cette association est un parti politique qui ne s'assume pas, puisqu'eux-mêmes, sur leur site, expliquent revendiquer de ne pas toujours vouloir tout réinventer. Ils invitent la société civile à s'emparer des outils existants. Il y en a un, c'est le conseil de quartier. L'enjeu, selon l'annexe de la délibération, porte sur la porte de Vincennes. Je les invite à s'emparer du conseil de quartier de Nation et de le faire gratuitement. C'est ça, la vraie noblesse de la politique, comme nous en sommes l'exemple."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"M. BOUIGUE va nous faire partager son talent pour répondre aux questions de M. SEINGIER."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"M. SEINGIER, je reconnais avec vous que le langage du développement social urbain est un langage très particulier et que quand on ne le pratique pas, ce qui est visiblement votre cas, et ce n'est pas très dangereux en soi, on trouve que c'est complètement abscons. Quand on a un peu travaillé avec les acteurs du développement local et du développement

social urbain, ce type de propos n'est pas complètement éthéré. Cela renvoie à pas mal de choses.

Dans tout ce que vous avez cité, le "tous mobilisés", la Maire et Laurent TOUZET en ont beaucoup parlé dans le quartier de Bel Air Nord. C'est un travail qui a été engagé avec l'ensemble des acteurs pour essayer de mobiliser l'ensemble des habitants, des acteurs, des parents d'élèves, qui souhaitent contribuer à améliorer la vie dans leur école et dans leur quartier. Il s'agit d'une opération que nous avons déjà conduite. Elle a vu des acteurs se mettre en mouvement, travailler sur des projets et des initiatives. "Tous mobilisés" a même donné lieu à des dépôts de projets dans le cadre du budget participatif de la part des habitants de ce quartier.

Un diagnostic social avait été engagé sur les arrondissements parisiens. Sur le 12^e, on avait mis en exergue le fait qu'il y avait des difficultés du côté de la Porte de Vincennes. C'est un vieux projet, le projet du GPRU de la Porte de Vincennes. Il y a toujours eu plusieurs volets, dont un qui était celui de travailler sur le vivre-ensemble, à l'accompagnement social des familles en difficultés et un meilleur vivre-ensemble des habitants. Il y a des personnes âgées, des écoliers, des collégiens, des acteurs associatifs, qui se sont installés depuis quelque temps. L'idée était de faire travailler ensemble tous ces acteurs. C'est sur ce sujet qu'intervient la proposition faite par Bleu-Blanc-Zèbre.

Il s'agit d'une association qui va intervenir pour la première fois sur ce quartier. Il est intéressant d'avoir un acteur inhabituel qui pose un autre regard et qui travaille différemment avec les habitants. Je trouve intéressant, de par l'expérience qui est la sienne, de voir ce qui peut être mis en place. Il s'agit d'une proposition de subvention soumise à un contrôle de la Ville. Cette subvention ne sera accordée qu'à condition que les résultats mis en place soient à la hauteur de ce qui avait été présenté. Si ce n'est pas le cas, la ville pourrait annuler ce qui a été engagé avec cette association. Nous y veillerons. C'est la première fois que cet acteur intervient. Il y a un vrai enjeu sur le secteur de la Porte de Vincennes. On avait décidé de faire un diagnostic après les attentats, car ce quartier avait vécu un moment difficile. Cela avait crispé et traumatisé une partie des élèves, des parents d'élèves et des commerçants qui étaient sur le site ciblé par des fermetures demandées par la préfecture à l'occasion de l'attentat de l'Hyper Cacher. Pour toutes ces raisons, je trouve cela bien d'avoir un accompagnement.

Je nous engage à avoir la même exigence qu'avec les autres acteurs. Le fait que le président de Bleu-Blanc-Zèbre soit médiatiquement connu ne doit pas entrer en compte. Un chef de projet est délégué sur l'action. Ce n'est pas Alexandre JARDIN lui-même qui va venir.

Alexandre JARDIN est le créateur de Lire et faire lire, que beaucoup d'enseignants plébiscitent dans nos écoles. Cette action permet un accès différent à la lecture dans le cadre scolaire et périscolaire.

Je suis vigilant, mais je trouve l'idée intéressante et je trouve que ce quartier a besoin de ce type d'actions pour accompagner non pas seulement une rénovation urbaine, mais aussi une rénovation dans la qualité de vie des habitants et dans leur relation au quartier.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Le travail qui est demandé à l'association Bleu-Blanc-Zèbre n'a rien à voir avec le travail d'un conseil de quartier. Il s'agit d'un travail d'action associative en partenariat avec les autres acteurs. Nous aurons l'occasion d'en faire le bilan. Je comprends que cette

délibération n'accueille pas votre accord. C'est une abstention ? Non ? Un votre contre. Très bien.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. 50 000 €, c'est un temps plein et demi. Ce n'est pas le bout du monde pour travailler pour des milliers d'habitants en difficulté."

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe Progressistes - Modem

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-077 AVIS)

- DEVE 20190068 : Dénomination “allée des 116 victimes du vol AH 5017 du 24 juillet 2014” attribuée à l’allée du parc de Bercy située entre la rue Joseph Kessel et la rue François Truffaut, côté quai de Bercy à Paris 12^e arrondissement.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous passons à la délibération DEVE 68. M. SEINGIER, vous êtes inscrit sous cette délibération.”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d’arrondissement :

“Merci. Je réserve mon vote. J’ai quelques questions. J’ai été très surpris de découvrir cette délibération. Je vais prendre toutes les précautions d’usage. Je ne diminue pas la douleur des proches des victimes de cet accident d’avion. Il y a eu 54 français. Ma réflexion concerne le choix de matérialiser une émotion sur un lieu de vivre-ensemble. Je crains que la concurrence victimaire s’en empare. Désolé de jouer les Cassandra. Mais je maintiens qu’il y a un accroissement de revendications de toute part du statut de victime par différents groupes sociaux, ou désormais associations de victime, d’un accident majeur. Il faut se garder d’une forme de démagogie qui amène à une course aux victimes, chacun ayant les siennes. Je crains une instrumentalisation du compassionnel pour se donner bonne conscience et conjurer ce que l’on ne peut que déplorer. Peut-être que je me trompe. Le sujet est sensible. Pouvez-vous me dire quel est le lien entre le 12^e arrondissement et cette catastrophe ? Merci.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“La démagogie, ce n’est pas notre genre. Mme Catherine VIEU-CHARIER, quelques éléments de réponse ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

“Je comprends le questionnement. Les gens qui sont touchés par des catastrophes, quelles qu’elles soient, ont besoin de se recueillir et ont besoin de lieux de recueillement. Dans les cimetières, dans les jardins, nous avons des plaques et des monuments qui viennent rappeler aux familles des victimes et aux Parisiens et aux Parisiennes qui se sentent concernés, car ils sont en empathie avec ces victimes, le souvenir de ceux qui ont subi des massacres, des assassinats ou encore de grands événements terribles comme la Shoah. Il y a aussi les accidents d’avion qui sont frappants dans l’imaginaire, car les victimes sont nombreuses. Il y a une projection qui se fait. Il y a aussi le besoin d’être ensemble et de réaliser un hommage de façon collective. C’est ce que les familles nous disent.

Nous avons beaucoup travaillé avec les parents des victimes du Bataclan. Les mêmes motivations reviennent : empêcher l’oubli. C’est extrêmement important. Chaque fois que l’on prononce le nom d’un mort, il est toujours avec nous. C’est très important. Il n’y a pas de concurrence, de hiérarchie ou même de politique victimaire. Il y a simplement le désir de nos contemporains de se remémorer, de se souvenir et d’être ensemble dans un moment qui fait partie de notre civilisation.

Nous sommes les seuls êtres vivants sur cette planète à enterrer nos morts, à se souvenir d’eux et à les honorer. Cela fait partie de la grande civilisation. Toutes les religions du monde et toutes les civilisations font cela.

Il faut être passé par la perte de quelqu'un pour le comprendre. L'épaisseur de la vie vous fera peut-être comprendre cela. Je n'en étais pas non plus convaincue quand j'étais plus jeune. Quand on est plus jeune, on est tourné vers la vie. Dans ma délégation, j'accompagne des gens, mais aussi des moments d'histoire tragiques. Quand on a accompagné des gens toute sa vie, on peut comprendre.

Un exemple : le monument aux morts qui a été inauguré cette année au cimetière du Père-Lachaise et qui recueille les 94 500 noms de nos Poilus parisiens morts pour la France. Pendant un siècle, ils n'ont pas eu leur nom. Ce n'est pas que l'on ne voulait pas les honorer, mais la Ville n'avait jamais eu les moyens de faire le recensement de ces hommes. Vous n'imaginez pas la charge émotionnelle que cela représente, 100 ans après. Alors, imaginez un accident d'avion, avec 250 morts. Mettons ces hommages au cœur de la ville."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Pour compléter avec des éléments plus terre-à-terre : c'est une demande de l'association qui nous a été formulée très clairement pour ce site. C'est donc un peu compliqué de dire non. Deuxièmement, c'est il n'y a plus beaucoup de place dans les cimetières parisiens pour installer ce type de plaques. Parmi les victimes, beaucoup étaient originaires du sud de la France. La proximité de la gare de Lyon était un élément déterminant pour eux dans la localisation du parc de Bercy. Nous nous sommes interrogés, pour être honnête. J'ai dit que nous avions un nombre d'allées limité dans le parc de Bercy et que ce n'était pas forcément la vocation du parc d'avoir des noms de crash aériens systématiques. Mais c'est la première fois, dans ce parc. Nous avons considéré que cette demande pouvait être acceptée, d'où la délibération d'aujourd'hui. Ce n'est pas un sujet facile. Mais au moins, le débat aura eu lieu entre nous.

Maintenant que vous avez eu quelques éléments de réponse, une explication de vote ?"

Mme Isabelle TAVAU, Conseillère d'arrondissement :

"Nous allons voter pour cette délibération, mais nous n'avons pas apprécié la façon dont Mme VIEU-CHARIER a comparé les personnes mortes pour la France et d'autres mortes dans un accident. Ce n'était pas très heureux."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle a comparé l'importance de rendre hommage aux victimes. Et notamment les victimes pour lesquelles il n'y a pas de corps. C'est peut-être le point commun entre certains Poilus et certaines victimes aériennes."

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"J'ai reçu une magnifique leçon et je vous en remercie. Je ne suis pas ici pour parler de mes engagements, mais je suis aussi membre d'une association que vous connaissez bien, le Souvenir Français. J'ai été sous la pluie faire des quêtes en faveur de la rénovation des monuments aux morts, les 1^{er} et 11 novembre. C'est un sujet que je connais. Ma question était autre. Merci."

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je comprends que cette discussion a été fructueuse et que c’est donc un vote à l’unanimité. Je vous remercie pour ce débat.”

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-078 AVIS)

- DFPE 20190193 : Création d'un équipement de petite enfance - demande de subvention d'un montant de 168 000 euros maximum avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous passons à la DFPE 193. Mme Lunise MARQUIS regrette que ce projet fasse toujours l'unanimité et jamais l'objet de débat. Elle a souhaité insister sur cette délibération. Nous l'écoutons attentivement.”

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. C'est un lieu que les parents du 12^e arrondissement et les parents de Paris plébiscitent. Il s'agit du jardin d'enfants Édouard ROBERT. Il a été fermé pendant un an pour travaux, parce qu'il était devenu vétuste. Il n'y avait pas d'espace de repos pour les agents qui y travaillent. Sur l'accessibilité, il y avait des choses à faire. Pendant un an, il a été fermé. Il va rouvrir en septembre et nous avons décidé d'en faire un lieu unique à Paris, voire unique en France.

Ce sera un jardin d'enfants qui ira de 0 à 6 ans. Nous avons commencé à attribuer, lors de la commission du mois de mai, des places pour les enfants de 0 à 3 ans. Il y a 15 places. Nous allons attribuer, à partir du mois de juin, des places pour les 3 à 6 ans. Actuellement, il y a un débat sur les jardins d'enfants au niveau national. Pour le moment, nous avons une dérogation de 2 ans pour la partie 3 à 6 ans. Nous attendons la Commission mixte paritaire entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour savoir si nous pourrions pérenniser. La volonté du Sénat est que cela soit pérennisé et de laisser la possibilité que les jardins d'enfants puissent continuer. Nous attendons cette réponse. Si jamais nous devions revenir en arrière, nous pourrions transformer les places des 3 à 6 ans en places de 0 à 3 ans. Nous avons créé ce projet pour que cela soit modulable.

C'est avec beaucoup de joie que cet établissement va rouvrir. À la direction, ce sera une éducatrice de jeunes enfants. Il y aura l'application du programme de l'Éducation nationale pour les 3 à 6 ans. Un travail a été fait avec l'Académie de Paris pour aller dans ce sens. Ce sera un projet pédagogique innovant qui permettra aux enfants d'être dans le même lieu et d'avoir un accueil de qualité en petit nombre. Les jardins d'enfants accueillaient, avant, beaucoup d'enfants en situation de handicap. Ce sera encore le cas. Des questions sont en cours avec l'Éducation nationale au sujet des AVS pour être sûr que les enfants pourront bénéficier de ce même mode de garde de qualité. Nous sommes heureux de l'ouvrir et d'attribuer 168 000 € pour son fonctionnement. Nous aurons une réunion avec les parents de l'association du jardin d'enfants en juin pour leur présenter le projet.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup de rappeler ce projet. Mme TAVAUX, cela vous inspire ?”

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

“Je ne fais que des interventions sympathiques.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Vous les faites bien, Mme TAVAUX. Bravo !”

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d’arrondissement :

“Pour siéger au côté de Mme MARQUIS à la Commission crèche, je vais me mettre du côté positif pour voter cette délibération. Juste une question : il y a 25 enfants de 3 à 6 ans. Sait-on déjà quelle est la part d’enfants en situation de handicap qui sera accueillie ? Ma question était de savoir si des AVS étaient prévus, mais vous y avez répondu.”

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d’arrondissement :

“Pour le moment, comme vous avez pu le voir en commission d’attribution, quand nous avons attribué les places pour la partie 0 à 3 ans, nous avons posé la question à la directrice de crèche et aux coordinatrices de savoir si elles avaient repéré des situations où les enfants devaient rester un an supplémentaire en crèche, parce qu’ils auraient un retard de développement ou autre. On avait deux situations en attente. Nous allons les attribuer en juin. Les parents peuvent s’inscrire directement auprès du RIF s’ils souhaitent que leurs enfants aillent au jardin d’enfants et nous ferons les attributions en juin.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. Je rappelle que les commissions du mois de mai ont attribué 627 places en crèche. C’est un record, cette année. Bravo à tous ceux qui ont participé à ces commissions. Sur le jardin d’enfants, je vous rappelle que ce sujet avait fait polémique au printemps 2017. Je suis contente de voir une issue positive à ce sujet. Cette délibération est adoptée à l’unanimité. Je vous remercie.”

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-079 AVIS)

- DJS 20190125 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange sis à Paris 12^e, Élisabeth sis à Paris 14^e, Lumière sis à Paris 20^e, ainsi que de la baignade La Villette sis à Paris 19^e.

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme TAÏEB fait comme Mme MARQUIS : comme elle est très fière de l'ouverture, cet été, d'un bassin éphémère gratuit au sein du centre sportif Léo LAGRANGE, dont Le Parisien s'est fait écho ce matin, elle a souhaité s'inscrire sur la délibération DJS 125 qui nous permet d'instaurer ce bassin au même titre que ceux du 14^e du 20^e et du 19^e arrondissement. C'est la première fois pour nous.”

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Oui, Mme la Maire, je vous remercie d'avoir fait droit à ma demande. Cela aurait été frustrant de ne pas pouvoir valoriser quelque chose d'aussi sympathique pour lequel nous avons beaucoup milité ensemble. Nous avons fait voter un vœu en mars 2018 pour avoir un lieu d'eau supplémentaire dans l'arrondissement. C'est une bonne nouvelle, car ce sera un dispositif intéressant, pluridisciplinaire, qui va rassembler des acteurs du sport aquatique, du sport terrestre, de la culture et de la convivialité. Il sera sur le centre sportif Léo Lagrange. Il intègre le dispositif Paris baignade avec ce bassin qui est dédié aux familles et aux enfants. Il ne sera pas aussi grand que les autres bassins, mais cela nous permettra de mettre en place beaucoup d'activités. Les centres de loisirs y auront une place privilégiée, même si cela sera ouvert à tous.

Ce bassin sera ouvert du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, tous les jours de la semaine, de 10h à 20h, du lundi au samedi. Et les dimanches et jours fériés de 10h à 18h. Il a donc été pensé pour une utilisation maximale, ludique, dédiée aux familles. Il sera accessible aux personnes en situation de handicap.

Des animations aquatiques avec des maîtres-nageurs diplômés auront lieu. C'était une de nos conditions pour faire aboutir ce projet. Il y aura également des animations terrestres, avec les équipes de la DGS, mais également le monde associatif qui est appelé à venir proposer des animations. Nous avons déjà des candidats. Maintenant que le projet est connu, je reçois des appels de la part du monde sportif, notamment. Les éducateurs proposeront des activités, des jeux, tout au long de la journée, avec beaucoup de choses autour de la forme, mais aussi de la détente. Il s'agit d'un lieu où l'on pourra se poser, boire un verre, pique-niquer. Nous attendons également que des activités culturelles se mettent en place. Je pense que nous aurons beaucoup d'associations qui se proposeront. J'ai bon espoir que les choses laissent une trace pour l'avenir.

Cet événement va encore enrichir l'animation sur le boulevard des Maréchaux. Il y a une opération Ville Vie Vacances au centre sportif Alain Mimoun chaque année. Ce sera un plus en faveur des jeunes. Cela s'enrichit l'offre sportive et il faut s'en féliciter collectivement.

Je me suis fait plaisir, dimanche, en allant faire de la gymnastique gratuite offerte par la Ville, avec un éducateur sportif de la Ville. J'ai posté cela sur Facebook, car je trouvais le programme fort intéressant. Des gens ont regretté que cela s'interrompe l'été. Je leur ai répondu que non, qu'ils pourraient aller à Léo LAGRANGE pour faire du sport cet été.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“C’est formidable et nous sommes ravis. Merci. M. Nicolas BONNET ?”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“C’est formidable. C’est un superbe projet. Je m’en félicite. J’ai une question très précise. Dans le plan nage et suite à notre volonté de ne pas transformer le lac Daumesnil, il y avait la question du savoir-nager et de l’apprentissage de la natation. Dans les créneaux du matin, avec les centres de loisirs, y aura-t-il un dispositif spécifique pour apprendre à nager aux enfants ? Dans le cadre de l’école, on apprend aux enfants à nager en 10 séances. Les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances et qui vont au centre de loisirs, s’ils apprennent à nager en 10 séances, je pense que ce sera très bien.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Si je comprends bien, vous voulez que le centre de loisirs se substitue à l’Éducation nationale. Vous avez une âme de révolutionnaire, M. BONNET ! Oui, il est possible qu’avec les maîtres-nageurs et les éducateurs sur place, il puisse y avoir spécifiquement de la confirmation. L’idée d’amener les centres de loisirs au bassin, c’est acté. Sur les activités nautiques, on sait très bien qu’entre le moment où l’on sait nager et le moment où l’on est à l’aise dans l’eau quand on est enfant, il y a plusieurs étapes. La pratique de la baignade à cet endroit-là participera à cet apprentissage. Il y a encore beaucoup d’enfants qui ne savent pas nager et beaucoup de noyades ont lieu chaque année. Rendez-vous est pris pour aller dans le bassin éphémère de Léo LAGRANGE cet été.”

Mme Isabelle TAVAUZ, Conseillère d’arrondissement :

“J’ai une petite question. Pourquoi est-il installé dans le centre sportif Léo Lagrange est pas sur la pelouse de Reuilly ?”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Parce que c’est beaucoup plus confortable. Ce sera régulé par nos agents qui surveillent déjà le centre. Cela permet de faire éventuellement d’autres choses sur la pelouse de Reuilly. L’idée est de créer une synergie avec d’autres activités sportives qui ont lieu en accès libre et gratuitement sur Léo LAGRANGE. Et peut-être aussi en préfiguration d’une future piscine qui pourrait se réaliser dans la ZAC Bercy-Charenton, à Léo LAGRANGE.

Pas d’abstention ni de vote contre sur cette délibération ? Elle est donc adoptée à l’unanimité. Je vous remercie.”

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains don 1 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-080 AVIS)

- DLH 20190078 : Immeuble communal sis au 98 quai de la Rapée à Paris 12^e arrondissement, signature d'un prêt à usage avec le CASVP.

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous passons à la DRH 78. Mme KOMITÈS est inscrite sur cette belle délibération pour noter que l'immeuble communal, qui appartient à la ville, au 98 quai de la Rapée, a été mis à disposition du CASVP, notamment dans la partie rez-de-chaussée / sous-sol, autrement connu sous le nom de salons Vianey.

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci, Mme la Maire. Nous avons eu des échanges importants sur ce site l'année dernière. C'est une délibération qui propose de mettre à disposition du Centre d'action sociale les locaux au 98 quai de la Rapée pour y installer ce que l'on a appelé la Fabrique de la solidarité. Ce n'est pas un lieu qui héberge des personnes sans abri. C'est un lieu qui a vocation à être un pôle ressources pour toutes les initiatives, qu'elles soient portées par des associations, des Conseils de quartier, des personnes individuelles qui cherchent à apporter des solutions à la problématique d'hébergement et qui peuvent entrer en contact avec les professionnels du secteur social de manière à pouvoir s'engager, avec un background, envers les personnes sans-abri.

Un premier événement a eu lieu pour l'inauguration, le 24 mai dernier, le soir de la Fête des voisins. Les personnes sans-abri qui habitent au-dessus étaient présentes. Les étages supérieurs sont actuellement en bail précaire et hébergent des personnes en hébergement d'urgence géré par la Croix-Rouge. C'est un bel endroit que je souhaiterais que vous puissiez aller visiter. C'est un endroit qui va permettre, non pas uniquement de chercher de la méthodologie. C'est un endroit de brainstorming, où des dispositifs innovants peuvent voir le jour. Il est intéressant d'essayer de créer de nouveaux dispositifs sociaux avec les habitants.

Une belle exposition commence demain soir. Elle durera jusqu'à fin juin. C'est une exposition de photographies de personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence.

Le 12^e arrondissement est très engagé sur cette question. Plus de 1000 places ont été ouvertes en hébergement d'urgence. Des petites associations sont également soutenues sur ce dispositif. C'est un bel endroit. C'est superbe. Allez-y. Il est en place pour 18 mois.”

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci d'avoir souligné ce beau projet. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.”

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-081 AVIS)

- DVD 20190017 : Communication sans vote - Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

“M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Vous êtes inscrit sur cette délibération.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“On ne va pas voter, de toute façon.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Non, mais vous avez le droit de vous exprimer.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“Cette communication concerne le bilan des recours administratifs obligatoires suite à l'externalisation du contrôle de stationnement à Paris. Le contrôle était effectué par les agents de la préfecture et la Ville a souhaité l'externaliser à des entreprises privées, notamment Streeteo du groupe Indigo qui intervient dans le 12^e arrondissement. Le groupe communiste avait voté contre cette externalisation.

Au cours de la première période, beaucoup d'usagers parisiens étaient mécontents. On voit aujourd'hui le nombre de recours qui ont été formulés. Le nombre de recours, sur l'ensemble de Paris, est de 111 838. C'est quand même important. On va nous dire que c'est équivalent à l'époque où c'était la préfecture qui effectuait les contrôles : il y en avait 3 % alors que là, on est à 3,5 %. Cela dit, on nous dit dans cette délibération qu'il reste des difficultés auxquelles il faudra faire face. Notamment l'absence de prise en compte par les systèmes informatiques de paiement du stationnement ainsi que l'absence de prise en compte de la carte de stationnement pour les personnes handicapées. Plusieurs usagers parisiens m'ont fait part du fait qu'ils avaient un abonnement ou une carte handicap et qu'ils ont eu une amende.

Ce que nous appelons la “sulfateuse à PV”, c'est-à-dire un système qui prend avec des caméras les plaques d'immatriculation à ses limites par rapport à l'être humain qui intervenait pour mettre des PV sur le pare-brise.

Nous maintenons notre position, même s'il n'y a pas de vote sur cette délibération. Nous considérons qu'il y a un recul, dans le service public, à l'égard de l'utilisateur, dans ce contrôle du stationnement.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci pour cette intervention. M. David GREAU, quelques éléments ?”

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“ Oui. Merci à M. BONNET d'avoir rappelé sa position constante et celle de son groupe sur ce sujet. Ce n'est pas l'objet, ce soir, de cette communication sans vote.

Le pourcentage de contestations justifiées qui donnent lieu à une restitution du forfait de post-stationnement qui a été versé à tort présente une marge de progression. Ce chiffre est relativement stable. Vous l'avez vous-même souligné.

Le chiffre qui n'est pas stable et donc on peut se féliciter, c'est la reprise en main par la Ville du stationnement et notamment par un forfait de post-stationnement. Cela a permis un meilleur paiement spontané du stationnement sur la voie publique. Un certain nombre d'usagers parisiens résidents ayant droit à un forfait résident qui auparavant ne s'acquittaient pas de leur stationnement sur la voirie parisienne ont désormais souscrit des abonnements de stationnement résident. Le paiement du stationnement de la part des non-Parisiens qui stationnent sur la voirie parisienne offre une meilleure disponibilité des places sur l'espace public parisien, parce que le meilleur respect du stationnement et le côté dissuasif du forfait post-stationnement, par rapport à l'amende qui était à un niveau national auparavant, permet d'adapter ce coût à la réalité de la valeur du stationnement sur l'espace public parisien. Cela permet un meilleur taux de rotation des voitures qui ne stationnent plus pendant des jours de manière indue sur l'espace public parisien sans s'acquitter du stationnement."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Y a-t-il d'autres commentaires sur cette délibération ? Non. Elle est donc communiquée et discutée."

- SG 20190015 : Conventions de coopération.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Dernière délibération à l’ordre du jour, la SG 15, qui présente plusieurs conventions de coopération avec plusieurs partenaires du Grand Paris. Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Oui, Mme la Maire. Je vous rassure tout de suite, je ne vais pas ouvrir le débat sur Bastille-Charenton, même si vous savez que nous avons une vision totalement opposée à la vôtre, que ce soit sur le plan architectural ou de programmation.

Nous sommes totalement d’accord pour qu’il y ait des échanges et des partenariats avec les équipements publics qu’il pourrait y avoir en commun avec la ville de Charenton-le-Pont, pour ce qui concerne le 12^e arrondissement. Toutefois, à la lecture de cette délibération, j’ai été surprise du peu d’informations qu’il y avait sur le comité de pilotage. Entre-temps, j’ai cru comprendre cet après-midi qu’un amendement au Conseil de Paris était peut-être en prévision pour spécifier des choses, notamment pour que les maires des arrondissements puissent y participer, ce qui, je pense, était la moindre des choses. J’aimerais avoir votre vision sur la façon dont vous voyez les comités de pilotage et si, dans les mairies comme celle du 12^e arrondissement, il pourrait y avoir au moins un représentant de chaque groupe qui pourrait être associé à ces partenariats. Merci.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci de vous êtes inscrite sur cette délibération. Cela me permet de noter que sur 11 projets de collaboration, 4 concernent notre arrondissement. Notre arrondissement est au cœur de la métropole. Avec Charenton, il nous semblait intéressant de formaliser la nécessaire collaboration de nos deux communes au regard de ce projet urbain majeur. Des projets peuvent se ressembler. Je note que vous n’êtes pas d’accord avec le projet que nous portons, mais êtes-vous d’accord avec celui que porte le maire de Charenton ? Vous ne l’avez jamais dit. Il y a des points communs. Notamment sur la question des hauteurs, de la création de lien entre Charenton et le 12^e arrondissement, des continuités, de la rue Baron-Le-Roy qui devrait se prolonger vers Charenton.

L’idée est d’avoir, à cet endroit, même si l’on est sur deux communes, deux départements, deux académies, des gens qui se parlent. Aujourd’hui, c’est le cas. Avec mon collègue de Charenton, nous avons essayé de faire en sorte que cela reste le cas dans les années à venir.

Dans le comité de pilotage, y aura-t-il des élus de l’opposition ? Je ne sais pas. Pourquoi pas. Le débat sur la programmation et la forme urbaine de ces projets, cela fait 20 ans que l’on en parle, dans le 12^e arrondissement. Je fais le pari que le ou la prochain.e maire du 12^e sera obligé.e de conserver ce projet Bercy-Charenton et de faire évoluer ce projet. Il a été voté, à un moment donné, de justesse, ça ne m’a pas échappé. Un certain nombre de choses sont posées. Ce projet devra évoluer. C’est bien qu’il puisse évoluer avec le projet de Charenton qui lui, a fait un mois de concertation. Ces deux projets continueront à évoluer et forcément, il faudra y associer les deux exécutifs de Charenton et de Paris. C’est le cas des autres conventions qui permettent de continuer à travailler.

Il y a un amendement au niveau du Conseil de Paris qui pourrait retirer la convention de Vincennes, car la Maire de Vincennes n'est pas d'accord avec l'interprétation du titre de propriété du terrain sportif de Léo Lagrange. Nous considérons qu'il appartient à Paris. Elle considère qu'il est à Vincennes. Les discussions de juriste sont en cours. Cela fait des années que c'est la commune de Vincennes qui le gère. Les titres de propriété sont plutôt en faveur d'une propriété parisienne. Cela a crispé les relations avec ma collègue de Vincennes, comme cela avait pu être le cas avec le collègue de Joinville, avec lequel nous avons fini par trouver un accord. Aujourd'hui, les clubs parisiens sont bien contents d'aller sur le stade de Joinville.

Cette délibération montre que nous avons des relations avec les maires des communes riveraines, le département du Val-de-Marne et l'établissement public territorial. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, loin de là, mais nous nous parlons et c'est déjà un progrès, indépendamment de la construction métropolitaine et de l'institution de la Métropole du Grand Paris, puisque ces conventions en sont distinctes.

Sur cette délibération, y a-t-il d'autres questions ? Des abstentions ? Non. Elle est donc adoptée."

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-082 AVIS)

- **DAC 20190037** : *Subventions au titre de la résilience d'un montant de 27 500 euros, avenants avec 7 structures.*

(DELIB 12-2019-083 AVIS)

- **DAC 20190341** : *Subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association "Mouvance d'Arts" sise à Paris 12^e arrondissement.*

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-084 AVIS)

- **DAC 20190351** : *Subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association "L'Apprenti Musicien" sise à Paris 12^e arrondissement.*

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX du groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-085 AVIS)

- **DAC 20190353** : Subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association "Théâtre de l'Aquarium" sise à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-086 AVIS)

- **DAC 20190504** : Subvention d'un montant de 4 500 euros à l'Association pour la "Mémoire des Enfants Juifs Déportés" du 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-087 AVIS)

- **DAC 20190507** : Subventions d'un montant de 3 700 euros à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir sises à Paris 1^{er}, 11^e, 12^e et 16^e arrondissements.

(DELIB 12-2019-088 AVIS)

- **DAC 20190705** : Subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association "Les 12 Courts de Minuit" sise à Paris 12^e arrondissement, au titre de l'action culturelle locale.

(DELIB 12-2019-089 AVIS)

- **DAE 20190039** : Subvention d'un montant de 10 000 euros à l'Institut National des Métiers d'Art sis à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-090 AVIS)

- **DAE 20190041** : Subvention d'un montant de 7 000 euros à l'association "Viaduc des Arts" sis à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-091 AVIS)

- **DAE 20190184** : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

(DELIB 12-2019-092 AVIS)

- DASCO 20190052 : Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020.

(DELIB 12-2019-093 AVIS)

- DASES 20190070 : Subventions d'un montant de 42 800 euros à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

(DELIB 12-2019-094 AVIS)

- DASES 20190081 : Subventions d'un montant de 35 000 euros à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information - ANPHI, pour leurs actions d'insertion professionnelle en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2019-095 AVIS)

- DASES 20190083 : Subventions d'un montant de 36 000 euros à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2019-096 AVIS)

- DASES 20190134 : Subventions d'un montant de 25 800 euros et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention d'un montant de 12 000 euros à 1 association dans le cadre d'un avenant.

(DELIB 12-2019-097 AVIS)

- DDCT 20190046 : Subventions d'un montant de 60 500 euros au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations sises à Paris 2^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements.

(DELIB 12-2019-098 AVIS)

- DEVE 20190049 : Subventions d'un montant de 330 730 euros à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire et tranchée Pereire sis à 12^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements et équipements sportifs (13^e).

(DELIB 12-2019-099 AVIS)

- **DEVE 20190051** : Subventions d'un montant de 161 000 euros à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts à Paris 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-100 AVIS)

- **DEVE 20190057** : Adhésion à la charte Main Verte par l'association "Le potager de Georges" pour la gestion du jardin partagé situé square Georges Contenot sis à Paris 12^e arrondissement et financement d'aménagements.

(DELIB 12-2019-101 AVIS)

- **DFPE 20190068** : Subvention d'un montant de 53 627 euros et avenant n° 3 à l'Association "Relais 59" sise à Paris 12^e arrondissement pour la halte-garderie à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-102 AVIS)

- **DFPE 20190074** : Subvention d'un montant de 68 425 euros, prorogation et avenant n° 2 à l'association "Origami pour la halte-garderie" sise à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-103 AVIS)

- **DFPE 20190171** : Subvention d'un montant de 82 975 et avenant n° 3 avec l'association "Les Pieds Tendres" sise à Paris 12^e arrondissement pour la crèche parentale Les Pieds Tendres sise à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-104 AVIS)

- **DFPE 20190191** : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions d'un montant de 130 500 euros et conventions avec quatre associations.

(DELIB 12-2019-105 AVIS)

- **DJS 20190081** : Centres Paris Anim' Bercy, Villiot-Rapée, Reuilly, Montgallet et son antenne Erard sis à Paris 12^e arrondissement - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

(DELIB 12-2019-106 AVIS)

- DJS 20190114 : Subventions d'un montant de 14 500 euros au titre de la jeunesse à cinq associations sises à Paris 11^e et 12^e arrondissement et deux conventions annuelles d'objectifs.

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-107 AVIS)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je vous propose d’adopter l’ensemble des délibérations qui n’ont pas fait l’objet d’inscription. Il y a des votes particuliers? NPPV pour Mme TAVAUX sur la DAC 351. D’autres votes particuliers? Non. Toutes les autres délibérations sont adoptées à l’unanimité. Je vous remercie.

Je vous propose une petite suspension de séance pour reprendre des forces, avant d’examiner la longue liste de vœux et les questions orales. Suspension de séance d’un quart d’heure. Merci.”

SUSPENSION DE SÉANCE

DE 20H52 A 21H20

À la reprise de la séance la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21H20.

Secrétaire de séance : Mme Éléonore SLAMA.

- VŒU 122019-009 : Vœu relatif à la dénomination du jardin central de la Place de la Nation, présenté par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, et les élu.e.s du groupe Socialiste et Citoyen.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Nous allons finir ce Conseil par la série de vœux qui a été déposée. Je tiens à dire que la qualité du buffet n’est pas proportionnelle au nombre de vœux déposés, mais bien au nombre de délibérations inscrites à l’ordre du jour, représentant un intérêt notable pour nos débats. Pour ne pas nous en priver, nous avons souhaité mettre en place le buffet.

Le premier de ces vœux est relatif au nouveau jardin qui est en train de voir le jour sur la place de la Nation. L’idée était de saluer l’arrivée de ce nouveau jardin en lui donnant un nom. Un nom qui fasse référence à la statue toute particulière qui se trouve en son centre et qui avait été érigée suite au concours perdu pour la place de la République, mais qui se trouve au cœur de la place de la Nation. Nous sommes très fiers de cette sculpture de DALOU.

C’est un vœu que nous avons coécrit avec nos collègues du 11^e arrondissement et que nous vous proposons aujourd’hui, pour que ce jardin central soit nommé jardin Marianne, en référence bien évidemment à la sculpture qui représente cette Marianne qui guide le peuple. Vous avez dû prendre connaissance de ce vœu. Je ne fais donc que le présenter succinctement. J’espère qu’il pourra, comme d’autres inscrits à l’ordre du jour, accueillir l’unanimité des élus que nous sommes.

Considérant que la Place de la Nation a marqué les grands moments de l’Histoire de la capitale et de la France et qu’elle figure, en cela, parmi les places les plus emblématiques du pays et de Paris ;

Considérant que cette place a été dénommée “Place de la Nation” le 14 juillet 1880, une fois la III^e République bien établie ;

Considérant que celle-ci a, depuis de longues décennies, été réduite à la seule fonction de rond-point automobile et non plus comme une vraie place investie par les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant qu’à la suite de l’engagement d’Anne HIDALGO, Maire de Paris, cette place a fait l’objet, comme six autres grandes places parisiennes, d’une vaste opération de réaménagement qui s’achèvera à l’été ;

Considérant que cette opération ambitieuse, lancée en 2015, a fait l’objet, en lien avec les Mairies des arrondissements concernées, d’une concertation exemplaire auprès des habitants et des usagers de la Place ;

Considérant que ce programme prévoit la création de 4300 m² d’espaces verts ou piétonnisés supplémentaires et la valorisation d’un patrimoine exceptionnel, dans un objectif d’une répartition plus équitable de l’espace public, au profit des piétons, des cyclistes et des publics en situation de handicap ;

Considérant que cette place deviendra un lieu où l’on peut s’arrêter, se retrouver et profiter de la nature en ville en toute liberté ;

Considérant en effet qu'il s'agira d'un nouveau lieu de vie et de détente pour les habitants comme pour les étudiants du futur campus Sorbonne Nouvelle, agrémenté d'une vaste pelouse, ainsi que de nombreux arbres et végétaux ;

Considérant que cette place accueille, depuis 1899, le groupe sculpté du Triomphe de la République ;

Considérant que cette œuvre de Jules Dalou représente une Marianne, souveraine et majestueuse, guidant le peuple juchée sur un globe, lui-même posé sur un char poussé, notamment, par la Paix et la Justice ;

Considérant que le nom de Marianne et l'effigie républicaine se rejoignent et assument un destin commun.

Sur proposition de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, et des élu.es du groupe socialiste et citoyen, émet le vœu :

- Que le nouvel espace central créé Place de la Nation soit dénommé "Jardin Marianne".

Il n'y a pas de prise de parole ? Je peux mettre directement au vote ? Ça vous laisse muets.
M. SEINGIER.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Mme le Maire. C'était les questions que je me posais. Je vous invitais à lever le voile sur : pourquoi Marianne ? Vous dites que le nom de Marianne et l'effigie républicaine se rejoignent et assument un destin commun. Je ne comprends pas : la République, c'est Marianne. Donc, si j'ai bien compris, vous voulez que les gens comprennent bien que la République et Marianne sont une seule et même allégorie. Je voulais savoir s'il n'y avait pas eu, dans la concertation, des propositions d'habitants pour ce type de dénomination."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Il y a eu beaucoup de propositions pour que ce jardin soit accessible et partagé. Beaucoup de propositions pour que l'on valorise le patrimoine au cœur de la place, avec des demandes formulées très clairement pour pouvoir se rapprocher plus près, pour pouvoir la statue de plus loin. C'est le cas aujourd'hui. Il y avait des espaces végétalisés moins nombreux qui ne permettaient pas de se rendre compte de la beauté de cette statue. Le jardin au milieu n'était pas accessible. L'idée est de rendre ce jardin central accessible et effectivement, de marquer par la dénomination le symbole fort de cette statue et de ce qu'elle représente. Oui, pour répondre à vos questions, il s'agit d'insister sur la symbolique forte de cette statue de Dalou, en donnant ce nom à ce jardin."

M. BONNET, sur ce vœu ?"

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

"Je me félicite de ce vœu et du nom qui a été choisi, qui correspond très bien aux valeurs de la République. N'oublions pas que nous sommes sur un axe où il y a Bastille, Nation, place de la République. Garder cette figure de Marianne était très important. La réflexion que je me fais sur ces nouvelles places - la place de la Bastille et la place de la Nation rénovées - est la suivante : comment réfléchissons-nous pour avoir de grands événements populaires gratuits organisés par la municipalité ? Je sais par exemple que la Ligue des

droits de l'homme et d'autres associations ont pris l'initiative d'organiser un bal pour le 14 juillet sur la place des Antilles. Si on veut qu'il y ait une réappropriation populaire de ces grandes places parisiennes, il faut que l'arrondissement soit lui-même à l'initiative de grandes manifestations de ce type."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous serons à l'initiative de son inauguration, déjà. Je ne suis absolument pas inquiète sur l'envie des uns et des autres de s'approprier ces nouveaux lieux. Les premières pelouses installées et ouvertes ont été très vite prises d'assaut. Dès qu'il fait chaud, les Parisiens ont bien compris qu'il y avait des îlots de fraîcheur à cet endroit. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'en plus de cette occupation spontanée, on pourra envisager de nouveaux usages festifs et populaires sur cette place. Des événements dont nous pourrions être à l'initiative. D'ores et déjà, le dispositif Kiosques en fête, sur la place de la Nation : au kiosque en face du lycée Arago, tous les dimanches, il y a désormais un groupe qui chante du rock et qui fait danser. Pas que du rock, me dit-on. Il organise des danses tout l'après-midi, jusqu'à 20 h. C'est très sympathique. Les jeunes du lycée Arago se sont vite réappropriés les espaces piétons qu'on leur a délimités autour. Il y a immédiatement eu un usage spontané. Mais peut-être faudra-t-il aussi prévoir, dans les programmes événementiels de la mairie ou à l'initiative des Conseils de quartier, des événements festifs sur la place.

Pas d'autres commentaires ? Je vais donc mettre ce vœu aux voix. Des abstentions ? Une. Des votes contre ? Non. Il est donc adopté. Je vous remercie. M. SEINGIER aurait préféré "Place du Trône renversé". Pardon, ça m'a échappé."

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 01 voix : groupe Les Républicains M. SEINGIER

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-108 VŒU)

- VOEU 122019-010 : Vœu relatif au soutien des services d'accueil des urgences (SAU) de l'hôpital Saint-Antoine, présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, sur proposition des élu.e.s du groupe Génération.s.

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant la grève entamée aux urgences de Saint-Antoine suite à plusieurs agressions du personnel soignant par des patients le 18 mars 2019, portant le nombre d'agressions entraînant des jours d'interruption temporaire de travail à 5 depuis le début de l'année ;

Considérant la hausse du nombre de patients accueillis aux urgences à Saint-Antoine (plus de 64 000 patients l'année dernière), une situation qui submerge parfois les services, au risque de multiplier les tensions ;

Considérant les revendications portées par le collectif Inter-Urgences en faveur d'augmentations structurelles, salariales et d'effectifs, et pour une sécurisation des conditions de travail aux urgences ;

Considérant la nécessité de préserver et de garantir l'offre de soins dans notre arrondissement et sur Paris, avec les moyens financiers et humains nécessaires au bon exercice des services d'accueil d'urgences de l'hôpital public ;

Considérant que la sécurité des agents et des personnels hospitaliers est un préalable indiscutable à l'exercice de leurs missions ;

Considérant que c'est une exigence de permettre l'accueil inconditionnel des patients, en particulier les plus fragiles, dans les services des urgences hospitalières ;

Considérant qu'en parallèle de cet accès aux soins, les acteurs de la santé doivent dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) et de santé mentale (CLSM) renforcer un parcours et une offre de soins de proximité dans le bassin de vie des habitants ;

Considérant que l'évolution organisationnelle de l'APHP, en cours, doit permettre de maintenir la garantie d'une accessibilité optimale ainsi qu'un exercice des soins sécurisé ;

Considérant, que l'évolution de la démographie et l'accentuation des pathologies chroniques doit faire partie du virage du projet de santé de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) ;

Considérant que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, dans le cadre de ses évolutions, semble vouloir diminuer son nombre de lits de long séjour.

Le Conseil du 12^e arrondissement :

- Affirme son soutien aux personnels mobilisés de l'Hôpital Saint-Antoine et son attachement aux services d'accueil des urgences (SAU) dans son arrondissement, afin de préserver la continuité et la qualité des soins ainsi que la sécurité des personnels ;

- Émet le vœu que l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et l'Agence régionale de santé Île-de-France mettent à disposition des SAU les personnels et moyens nécessaires pour y accueillir dans les meilleures conditions les Parisiennes et les Parisiens ;

- Émet le vœu que dans le cadre des contrats locaux de santé, l'Agence régionale de santé Île-de-France favorise l'offre de soins ambulatoires de proximité et de secteur 1, afin de soutenir l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris dans ses missions.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme Sandrine CHARNOZ va présenter ce vœu.”

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Une grève a été entamée par les urgences de Saint-Antoine suite à plusieurs agressions de personnels soignants. Celle qui a mis le feu aux poudres est celle du 18 mars 2019. À la suite de cette grève aux urgences de Saint-Antoine, de nombreux services des urgences en France ont suivi le mouvement.

Nous sommes tous attentifs à la nécessité de garantir et de préserver l'offre de soins dans notre arrondissement et dans Paris. Il est important de faire attention aux moyens financiers et humains, mais aussi aux conditions de travail et d'accueil aux urgences de l'hôpital public. Ces agressions mettent en avant le sujet de la sécurité des agents et personnels hospitaliers. C'est important, dans la mesure où ils sont très souvent un premier lieu de réception de l'ensemble de notre société, que l'on soit attentif à cette sécurité. C'est d'ailleurs une exigence que de permettre l'accueil inconditionnel des patients, en particulier les plus fragiles, dans les services des urgences hospitalières.

Il y a actuellement des évolutions organisationnelles autour de l'AP-HP. Je nous invite à être vigilants et attentifs, afin de maintenir et garantir une accessibilité optimale, ainsi que l'accès à des soins sécurisés. L'évolution démographique et l'accentuation pathologique des chroniques doivent faire partie du virage du projet de santé de l'AP-HP. Ce mouvement de grève pose des questions de sécurité du personnel, de reconnaissance de travail spécifique aux urgences, met l'accent sur le manque de moyens immatériels, le manque de valorisation de ce service et la fragilité de notre système de santé.

Je voudrais profiter de ce vœu pour parler de la diminution du nombre de lits de long séjour, qui peut paraître anecdotique. Pourtant, si nos urgences sont aussi encombrées, c'est peut-être aussi, parce que les personnes y restent plus longtemps, faute de pouvoir être accueillies dans de nombreux services. Tout est lié. Cette crise des urgences n'est pas à minorer, mais, bien au contraire, il est important d'y être attentif et que l'ensemble de notre conseil d'arrondissement apporte son soutien à ce personnel qui est à saluer par rapport aux missions qu'il exerce au quotidien.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS, puis l'explication du groupe.”

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup, Mme CHARNOZ, de réaffirmer notre attachement au service public et en particulier au service public hospitalier dont il est exact que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Nous partageons tous les préoccupations que vous avez exprimées, notamment quant à la protection des personnels et à la garantie de la qualité d'accueil aux urgences, à Saint-Antoine ou ailleurs. À l'échelle de l'arrondissement, nous nous efforçons de travailler sur ces questions, notamment dans le cadre du contrat local de santé. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre une équipe dédiée sur les 11^e,

12^e et 20^e arrondissements. Il faut, avec l'Agence régionale de santé, garantir l'accès aux soins de tous.

Dans le projet de la caserne de Reuilly, qui va voir le jour, nous avons porté avec succès l'ouverture d'une Maison de santé pluridisciplinaire de secteur 1. C'est important.

Nous devons nous préoccuper des personnels du service d'accueil d'urgence de Saint-Antoine, mais pas que de Saint-Antoine, et de tous ceux qui, à l'échelle parisienne, assurent la continuité du service public à l'échelle médicale, en particulier dans cet arrondissement. J'émet donc un avis favorable."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Mme MONTANDON a souhaité s'exprimer sur ce vœu. Ensuite, Nicolas BONNET."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme la Maire. Il est en effet inadmissible que des personnels qui soignent soient régulièrement agressés sur leur lieu de travail, parce qu'ils font leur mission d'accueil et de soin auprès de la population. Les conditions de travail doivent changer profondément. Nous partageons tous ce constat et cette volonté.

Le 8 avril dernier, lors du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, je vous avais signalé cette situation. Vous m'aviez répondu que la direction de l'hôpital vous avait assuré des renforcements de la sécurité au niveau interne de l'hôpital et d'une requalification de l'accueil, avec un réaménagement qui devait faciliter la sécurité et les conditions de travail des soignants. Or, dans ce qui est consigné par la majorité municipale, je ne vois pas ces éléments apparaître. Y a-t-il eu un retournement de situation ? J'avais posé cette question, car il me semblait que l'instance que représente le CSPDA était le lieu adéquat, puisque le commissaire de police et d'autres représentants de sécurité étaient présents. Les éléments de réponse qui m'ont été apportés ne sont pas forcément évoqués dans ce vœu. Je voulais savoir ce qu'il en était. Mais sachez que nous voterons positivement ce vœu."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Je vous répondrai plus précisément après. M. BONNET."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

"Merci, Mme la Maire. Évidemment, nous nous associons à ce vœu et nous voterons positivement. Mais nous pensons qu'il aurait été possible d'aller plus loin. Ce vœu parle d'événements qui ont eu lieu en janvier et en février. Le mouvement de grève est parti du fait que les agents qui ont déposé plainte au commissariat n'ont pas été suivis par leur hiérarchie. Mais il parle aussi des revendications. Dans ce vœu, ces revendications n'apparaissent pas.

Je me suis permis, le 20 mars, d'écrire à M. HIRSCH après avoir visité les agents des urgences et après avoir rencontré la personne qui a été agressée et qui a porté plainte. Je voudrais rappeler les revendications portées à l'époque qui ne sont pas mentionnées dans ce vœu, et auxquelles Martin HIRSCH ne répond toujours pas. La réponse évoquée par Mme MONTANDON est la même que celle que m'a faite Martin HIRSCH. Les revendications, à l'époque, étaient les suivantes : que le personnel de sécurité soit dédié 24 h/24 h aux urgences, ce qui n'était pas le cas. Deuxièmement, que les agents de sécurité ne soient

pas des agents d'une entreprise privée, mais des agents de l'AP-HP pour qu'ils puissent intervenir aussi dans les box. Actuellement, les agents de l'entreprise de sécurité externe n'interviennent qu'à l'accueil. Or, les agressions n'ont pas lieu qu'à l'accueil. Elles ont aussi lieu dans les box. Autres demandes reprises par divers CHU : l'augmentation des effectifs, une prime de 300 € pour valoriser le travail en urgence, et la titularisation de personnel en CDD qui interviennent en renfort dans les urgences. Malheureusement, le vœu ne va pas jusque-là. Je me permettrai de l'évoquer au Conseil de Paris.

Le vœu apporte son soutien au personnel. S'il apporte son soutien au personnel dans les revendications que j'ai exprimées, ça me va. Mais le troisième attendu du vœu évoque l'idée que d'offrir de soins obligatoires de sécurité en secteur A. Ce n'est pas la demande des agents. Les agents évoquent une contractualisation entre la ville et l'AP-HP dans la création de centres de santé publique, avec la possibilité de consultations de généralistes à tout moment, au moins jusqu'à 23 h, pour désengorger les urgences. Ce n'est pas de l'ambulatoire. L'ambulatoire, c'est ce qui se passe aux Quinze-Vingts : vous rentrez pour une opération de la cataracte et vous ressortez le soir même. Vous êtes ensuite suivi par une infirmière. Ce n'est pas ce qui est demandé. Ce qui est demandé, c'est un désengorgement des urgences par des médecins généralistes qui font des consultations pour faire face à ce que l'on appelle la bobologie."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Ce vœu doit être équilibré, puisque les uns et les autres y trouvent à redire. L'idée n'était pas de reprendre in extenso les revendications des salariés, même si nous sommes à l'écoute et concernés par leur situation, mais d'apporter un soutien plus général. Je vous confirme, Mme MONTANDON, ce que j'avais dit suite au CSPDA : des engagements ont été pris par la direction de l'AP-HP pour renforcer la sécurité des services des urgences. Certaines de ces décisions ne sont pas mises en œuvre aujourd'hui, car elles sont un peu lourdes en termes d'aménagements. Mais ces réponses m'avaient été apportées lorsque Martin HIRSCH avait réuni l'ensemble des maires d'arrondissement et maires des communes sur lesquelles l'AP-HP est présente. Nous avons fait un état des lieux et j'avais posé la question, déjà à l'époque. L'occasion nous est donnée, avec ce vœu, de rappeler notre soutien unanime au personnel, au travail et aux missions du service des urgences de Saint-Antoine. Chacun est libre d'exprimer des nuances sur les autres aspects. Elles se sont exprimées et sont tout aussi légitimes.

C'est un avis favorable sur ce vœu. Je comprends que cela peut être un vote positif de l'ensemble des élus ? Vœu adopté à l'unanimité. Je vous en remercie."

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-109 Vœu)

- VCEU 122019-011 : Vœu pour faire respecter l'interdiction des sacs plastiques à usage unique dans les marchés couverts et découverts, déposé par les élu.e.s du groupe Ecologistes.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant l'engagement constant des élu.e.s écologistes contre l'usage du plastique, source majeure de pollution et néfaste pour la santé. Cet engagement a abouti à plusieurs votes structurants : l'interdiction des plastiques dans les cantines, l'objectif zéro bouteille en plastique dans les établissements de la Ville, et en juillet dernier, la disparition progressive des pailles en plastique à Paris ;

Considérant les objectifs du plan biodiversité et du Plan Climat Air Énergie réaffirmés par la majorité parisienne, dans un vœu du conseil de Paris du 18 septembre 2018 ;

Considérant l'engouement de nombreuses pétitions, telle la pétition #BasLesPailles qui témoignent d'une prise de conscience que nos comportements peuvent et doivent changer à condition que les initiatives durables, recyclables et biodégradables puissent se développer ;

Considérant que l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique à usage unique (seules les solutions alternatives à faible impact environnemental seront autorisées, sacs en papier recyclé, sac en bioplastique, etc.) figure comme une obligation contractuelle dans le cahier des charges des délégations de service public pour la gestion des marchés couverts et découverts de la Ville de Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une délégation de service public, l'autorité délégante a le devoir de s'assurer du respect, par le délégataire, de ses obligations contractuelles, de la qualité du service, ainsi que de l'équilibre financier du contrat, afin de protéger l'intérêt public local ;

Considérant que toutes les conventions élaborées dans le cadre des délégations de service public relevant de la gestion des marchés parisiens, fixent des pénalités financières en cas de non-respect par le délégataire des obligations fixées par la convention.

Aussi, sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- la Mairie d'arrondissement contrôle sur ses marchés découverts et couverts, le respect de l'interdiction de donner des sacs en plastique à usage unique ;**
- la Mairie d'arrondissement sanctionne les délégataires en cas de non-respect de cette obligation contractuelle ;**
- la Mairie d'arrondissement communique auprès des délégataires et des commerçants quant à l'impact néfaste du plastique pour notre environnement et quant à la nécessité de développer des alternatives.**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE présente ce vœu.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. L’un des points positifs des campagnes électorales est de pouvoir regarder sa ville autrement, de passer du temps sur les marchés et de se rendre compte que certes, les choses changent, de plus en plus de Parisiens et de Parisiennes ont leur propre sac, voire leur propre contenant. Mais en revanche, des sacs plastiques sont toujours distribués sur ces marchés, et ce, malgré une loi du 1er janvier 2017 interdisant désormais les sacs plastiques à usage unique, sauf s’ils sont compostables et biosourcés.

Si les sacs plastiques sont utilisés quelques minutes, ils mettent des années à se dégrader dans l’environnement et causent de graves dégâts à la biodiversité. On sait désormais que le plastique n’est bon ni pour notre Terre ni pour notre santé, notamment à cause des perturbateurs endocriniens. Il est temps de sensibiliser commerçants et consommateurs sur les effets dévastateurs du plastique. Nous avons déjà sensibilisé sur ces questions sur les marchés.

Sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que, désormais, la Ville de Paris communique auprès des délégataires et des commerçants quant à l’impact néfaste du plastique pour notre environnement et à la nécessité de développer des alternatives en rapport avec la loi qui le demande. On demande à la Ville de Paris d’amplifier ces contrôles sur les marchés couverts et découverts et de faire respecter l’interdiction de distribuer des sacs plastiques à usage unique. On demande aussi à la Ville de Paris de sanctionner les délégataires en cas de non-respect de cette obligation contractuelle. Je vous remercie.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. M. Richard BOUIGUE pour vous répondre.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Je rappelle qu’évidemment, la lutte contre l’usage des sacs plastiques à usage unique fait partie de notre travail et mobilise la Ville de Paris depuis plusieurs années. Dans le 12^e arrondissement, nous avons une expérience puisque nous nous sommes déclarés arrondissement pilote à plusieurs reprises. En décembre 2016, sur le marché de Daumesnil, nous avons lancé une opération qui s’appelait Zéro sac plastique sur les marchés. Nous étions arrondissement pionnier, à cette occasion. Cette expérimentation a été poursuivie. Le 12^e arrondissement a été l’un des premiers arrondissements pour la collecte des invendus alimentaires. C’est pratiqué sur le marché du boulevard de Reuilly et depuis très récemment sur le marché d’Aligre. Nous avons été pionniers dans le tri des déchets verts sur les marchés, de manière à ce que cela puisse être plus efficace et mieux respectueux en matière de collecte à l’issue des marchés.

À l’heure actuelle, le cadre réglementaire qui s’impose est un peu complexe. Je vais vous l’expliquer pour vous montrer comment nous devons poursuivre ensemble et amplifier le mouvement qui a déjà été engagé avec les délégataires et les commerçants.

Les conventions de la DSP, sur les marchés couverts et découverts, prévoient que le délégataire “veille à faire respecter par les commerçants l’interdiction des sacs plastiques à usage unique et s’engage à sensibiliser régulièrement les commerçants à leur obligation de ne pas utiliser des sacs plastiques à usage unique”.

Autrement dit, actuellement, en cas de non-respect de ces obligations, les pénalités financières sont applicables au commerçant fautif et non pas au délégataire. Il faut faire en sorte que les délégataires soient sanctionnés. Il faut que les précisions sur leurs missions soient mieux renseignées.

La DSP est antérieure à ce qui a été voté dans le cadre de l'interdiction. C'est pour cela que la Ville prévoit une refonte du règlement des marchés qui sera prochainement soumise au Conseil de Paris. Il sera rappelé de manière plus stricte l'interdiction des sacs plastiques sur les marchés parisiens et les sanctions encourues pour ceux qui ne respecteraient pas cette loi.

D'autre part, les contraintes s'appliqueront de manière étendue à l'ensemble des sacs d'emballage primaire, mais également aux pailles et aux contenants alimentaires. C'était un engagement que l'on avait pris ici même dans le cadre des nouvelles DSP. C'est un travail qui est au cœur de l'évolution des comportements dans notre arrondissement et qui mérite d'être renforcé. C'est tout l'intérêt de votre vœu. Il le sera notamment grâce à ces nouveaux outils réglementaires qui permettront d'être plus stricts avec les délégataires et les commerçants. C'est pour cela que l'avis sur ce vœu est favorable de notre côté."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Des explications de vote ? Mme MONTANDON ?"

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Oui, merci Mme la Maire. Les vœux de bonnes intentions, c'est sympa, mais il faut arrêter les paroles et passer aux actes. M. BOUIGUE, vous parlez de nouveaux outils, mais d'après le texte, c'est la délibération 2015 DDEES-228 qui donnait l'attribution des délégations au service public aux marchés découverts. Il y avait trois secteurs : A, B et C. Il était demandé par la Ville que les candidats mettent fin à la distribution de sacs plastiques par les commerçants et fassent des propositions pour réorganiser sur chaque marché la vente de sacs réutilisables respectant l'environnement. De l'autre côté, il y avait la proposition des candidats qui était que le candidat reconnu prévoit de servir les centrales d'achat pour fournir aux commerçants des sacs biodégradables. Et, comme vous le dites, le non-respect par les délégataires des conventions donneraient lieu à un versement de pénalités financières qui ont fait l'objet d'un renforcement. Les textes, on les a. Ils datent de 3 ans. Il suffit de les appliquer. Je veux bien que l'on fasse des vœux pour montrer notre bonne volonté, mais il faut les appliquer."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"On l'a déjà fait, mais on va peut-être renforcer le texte. D'autres explications de vote ? M. BOUIGUE, pour expliquer ce que nous avons déjà fait."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Mme MONTANDON, je veux bien que l'on soit pris à chaque fois sur nos bonnes intentions, mais il y a aussi des réalités. Il y a eu 140 rappels au règlement sur les 14 marchés parisiens. Il y a eu des campagnes de sensibilisation faites par les délégataires auprès des commerçants. L'action n'a pas été nulle. Elle a été engagée."

Il faut aller plus loin et amplifier, certes. Mais la mise en place de cette loi est récente et elle oblige les commerçants à changer leur comportement et leur manière de faire. Mais

140 rappels au règlement sur les 14 marchés parisiens, ça montre que nous n'avons pas rien fait. Que les délégataires s'engagent et sensibilisent, ils le font. D'ailleurs, la prochaine DSP n'a pas été faite simplement par la Ville dans un petit bureau. Elle a été faite en lien avec les délégataires. Si on est plus strict demain, c'est pour franchir un nouveau palier. Nous sommes bien dans ce que nous avons dit, en termes d'engagement. Ce ne sont pas des paroles en l'air.

Quand des actions sont faites, surtout dans cet arrondissement qui a été pionnier sur beaucoup d'initiatives en la matière, votre argumentation ne tient pas.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Par ailleurs, je note que c'est la première fois que vous êtes favorable à des pénalités financières aux commerçants qui ne respecteraient pas la réglementation.

Sur ce vœu, y a-t-il des abstentions ? Deux. Des votes contre ? Non. Elle est donc adoptée. Je vous remercie.”

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
03 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO, M. SEINGIER.

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-110 VŒU)

- **Vœu 122019-012** : *Vœu relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit, déposé par les élu.e.s du groupe Ecologistes.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que plus de 80 % de l'humanité vit sous un ciel inondé de lumières artificielles et que la pollution lumineuse affecte la santé humaine, les animaux et les plantes. La nuit, la lumière perturbe le rythme circadien, l'horloge biologique, ce qui accroît le risque de cancer, de diabète et de dépression notamment. Elle inhibe la dormance des végétaux qui leur permet de survivre aux rigueurs de l'hiver ;

Considérant que selon un sondage réalisé pour l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), 84 % des Français.e.s sont favorables aux extinctions de ces dispositifs lumineux aux heures creuses ;

Considérant le décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes, qui permet de mieux encadrer les dispositifs de publicité dans l'espace public et notamment l'article 12 qui stipule que les publicités et les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 h 00 et 6 h 00, entré en vigueur le 1er juillet 2018 ;

Considérant que selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, la mesure qui entre en vigueur *"représente des économies d'énergie d'environ 800 GWh annuels pour les enseignes et plus de 200 GWh pour les publicités, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude) de plus de 370 000 ménages."* Cela représente l'émission de "plus de 250 000 tonnes de CO2" qui pourrait être évité pour *"une économie de 200 millions d'euros"* ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant aux questions de protection de l'environnement, notamment à travers son plan Climat Air Énergie adopté à l'unanimité en mars 2018, dont l'un des objectifs est de réduire la dépense énergétique de la ville ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris sur les questions de protection de la faune et la flore, notamment à travers son plan Biodiversité adopté à l'unanimité en mars 2018, dont l'un des objectifs est de développer les trames noires dans la ville ;

Considérant la multiplication des écrans en vitrine des commerces qui servent de support de publicité et restent allumés 24 h/24, extrêmement consommateur d'énergie et producteur de lumière particulièrement agressive en période nocturne ;

Considérant que certains nouveaux bâtiments, notamment la tour de bureaux Paris-Lyon, qui s'élève sur 19 étages au 209, rue de Bercy (XII^e), près de la gare de Lyon, propriété d'Axa IM - Real Assets, émet une pollution nocturne d'un rayon particulièrement important dont certain.e.s riverain.nes se plaignent depuis plusieurs mois.

Sur proposition des élu.e.s écologiste, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- **La Mairie d'arrondissement rappelle, de concert avec la Préfecture de Police, les sanctions encourues en cas de non-respect de ces dispositions ; la loi prévoyant une amende d'un maximum de 750 euros et de la possibilité de couper le courant du bâtiment ;**

- La Mairie d'arrondissement et les acteurs concernés trouvent un accord, afin de respecter la loi et les engagements du Plan climat de la Ville de Paris.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous avez à nouveau la parole.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Je me rends compte que les vœux de bonnes intentions, si vous voulez, mais il y a aussi un enjeu climatique qui ne vous aura pas échappé et le mot “écologie” n’est pas là uniquement pour faire du greenwashing. La pollution lumineuse est aussi extrêmement néfaste, aussi bien pour notre Terre, notre biodiversité et encore et toujours pour notre santé. Les conséquences de l’excès d’éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l’observation du ciel étoilé dans notre ville. Elles sont aussi sources de perturbation pour la faune et la flore de notre ville et représentent aussi un gaspillage considérable. Ce gâchis d’énergie et de ressources nuit autant au futur de notre planète que de ses habitants et ses habitants.

La Ville de Paris s’est engagée avec ses plans protecteurs de l’environnement : plan Climat Air Énergie et plan Biodiversité adoptés en mars 2018, dont les objectifs principaux sont de réduire les dépenses énergétiques de la Ville et de préserver la trame noire. La Ville de Paris doit se montrer exemplaire devant cette urgence climatique que nous défendons tous.

Je rappelle également que le vœu qui a été déposé au Conseil de mars 2018 dans ce même conseil d’arrondissement, attaché à la délibération DEF-33, avait déjà posé la question de la question de la pollution lumineuse et demandé que le 12^e soit un arrondissement pilote pour expérimenter un éclairage plus durable et respectueux de la biodiversité nocturne en prenant en compte les impératifs du développement durable en termes d’économie d’énergie.

Dans notre ville, la profusion d’écrans publicitaires lumineux, d’enseignes commerçantes qui restent allumées la nuit alors qu’une loi l’interdit depuis 2016, ainsi que les tours énergivores comme la tour de bureaux Paris-Lyon de 19 étages, rue de Bercy, qui crée une pollution lumineuse qui gêne certains riverains, font que nous avons déposé ce vœu pour demander que la Mairie d’arrondissement et les acteurs concernés recherchent des solutions pour se mettre en conformité avec la loi et les engagements du plan Climat de la Ville de Paris. Il est demandé à la mairie d’arrondissement qu’elle rappelle, de concert avec la préfecture de police dont c’est aussi le ressort, qu’ils encourent des sanctions en cas de non-respect de ces dispositions. Je vous remercie.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci. Je veux rappeler que ce n’est pas une compétence de mairie d’arrondissement. Ce serait bien que cela soit fait de la même manière partout dans Paris. C’est un sujet qui concerne tout Paris. M. BOUIGUE.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Nous partageons le constat décrit dans ce vœu. Tout au long de l'année, à Paris, et dans le 12^e arrondissement notamment, un nombre significatif de devantures de magasin, de bureaux et d'enseignes restent allumées alors qu'elles ne devraient pas. C'est un constat. Il faut le faire. Nous ne sommes pas arrivés à un point de satisfaction sur ce sujet.

Il faut souligner aussi que la réglementation n'est peut-être pas encore très connue de la part des acteurs et qu'elle est mal appliquée. Quelques exemples. L'arrêté 2013, que vous avez évoqué, sur l'éclairage intérieur des bureaux ou des vitrines. Le décret de 2012 sur les publicités et les enseignes, qui est entré en application récemment. Tous ces textes sont mal connus de la part des acteurs et mériteraient un grand plan d'information, afin que les textes soient bien connus de la part des principaux intéressés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Vous l'avez dit, la pollution lumineuse est à la fois plurielle et présente des enjeux multiples. Elle concerne le sujet économique. Elle permettrait de faire des économies à l'ensemble de la Ville. On connaît ses impacts sur la santé. Vous l'avez évoqué. Nous partageons ce point.

La Ville de Paris a essayé, de son côté, de compléter un dispositif, avec le plan Climat Air Énergie et le plan Biodiversité qui permettent d'aller plus loin.

Nous allons donner un avis favorable à ce vœu pour faire en sorte que cette réglementation soit mieux respectée et que la pollution lumineuse soit en diminution. Toutefois, c'est une bataille qui doit être menée collectivement, par la Ville, mais aussi par l'État. Rappelons que le Conseil d'État, le 28 mars dernier, a condamné le gouvernement pour son inaction dans la lutte contre la pollution lumineuse. C'est peut-être l'occasion de dire à tous les acteurs de se mobiliser sur cet enjeu.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“ Merci. Des explications de vote ? M. MARGAIN.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“Mon groupe soutient l'idée d'une restriction de la pollution lumineuse. Tout le monde est d'accord pour considérer que les effets sur la santé sont importants et qu'il s'agit d'entrer un peu plus dans les recommandations du plan Climat.

Ce que je ne comprends pas dans ce vœu, c'est ce que vous faites exactement. Il y a des sanctions. Les faites-vous appliquer ? Y a-t-il des amendes qui ont été mises ? Existe-t-il des statistiques ? Je prends ce vœu comme un constat d'échec. Je suis prêt à le voter, mais vous dites que “la mairie et les acteurs concernés recherchent des solutions”. Quelles sont ces solutions, dans notre République, qui font que l'on ne respecte pas la loi ?

Deuxièmement, “rappelle, de concert avec la préfecture, des sanctions encourues”. On n'a pas rappelé à ces gens les sanctions encourues ? Ou alors, faut-il une campagne de rappel de ces sanctions ?

Je voudrais une explication de ce qui vous amène à nous demander de voter un vœu sur lequel tout le monde est d'accord.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, cette question et pour vous.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d’arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

“Merci, M. MARGAIN, d’avoir posé cette question. Je me réjouis de savoir que vous êtes d’accord sur le fond. Pour tout changement d’habitude, qu’il s’agisse des sacs plastiques ou de la pollution lumineuse, il faut un cadre législatif. Ce cadre législatif est relativement récent. Il faut du temps pour changer les habitudes. C’est plus restrictif, notamment lorsqu’il faut éteindre les enseignes. On pense que l’on va perdre des clients et que l’on ne sera plus visible. Il y a aussi une méconnaissance de la loi. Même si nul n’est censé l’ignorer, ce n’est pas si simple. C’est à la collectivité d’accompagner, de sensibiliser, d’informer et de rappeler qu’il existe un cadre législatif et qu’il y a des sanctions. Comme l’a rappelé M. BOUIGUE, les sanctions appartiennent à l’État et à la préfecture.

En tant que collectivité, il est important d’avoir une meilleure communication avec nos commerçants pour amener ce changement d’habitude qui n’est pas toujours intuitif. Mais il faut rappeler cette urgence climatique.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“M. MARGAIN, Ces explications vous ont-elles aidé à prendre position ?”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d’arrondissement :

“Elle est charmante, mais il n’y a pas d’explication dans ce que vous dites.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“M. MARGAIN, qui est charmante ?”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d’arrondissement :

“La personne...”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“L’explication ?”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d’arrondissement :

“Oui, bien sûr.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“C’était pour que l’on soit bien sûr.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d’arrondissement :

“En réalité, vous nous expliquez qu’il faut faire respecter la loi. Je ne vois pas, dans ce vœu, de moyens de faire respecter la loi. Votre explication ne me donne aucun outil pour faire en sorte que demain, on n’en soit pas au même niveau. J’ai un problème avec la mise en œuvre. Surtout qu’il ne s’agit pas d’une compétence de la Mairie, d’après ce que je comprends.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Il n’est pas de la compétence de la Mairie d’arrondissement ni de faire la loi ni de la faire respecter. Ce vœu ne demande pas de faire respecter la loi à la Mairie puisque la Mairie ne peut pas faire respecter la loi. Ce n’est pas son travail. En revanche, les élus locaux ont un rôle de dialogue et un rôle de communication sur les dispositions légales. C’est ce qui est rappelé.

C’est un vœu de bonnes intentions, je vous l’accorde. Nous nous demandons à nous-mêmes de faire des choses. La loi a évolué récemment et beaucoup d’acteurs ne la respectent pas.

Petite parenthèse sur le bâtiment précédemment cité dans l’avant-dernier considérant. Cette installation lumineuse a certes vocation à faire rayonner cet établissement pour qu’il soit bien vu, mais cela faisait également partie du travail artistique demandé à l’opérateur pour habiller la façade de ce bâtiment qui n’était pas très élégante avant.

Un dialogue doit être nourri avec les acteurs. C’est ce que propose ce vœu. Il faut trouver un équilibre entre la nécessaire mise en valeur du bâtiment. En ce qui concerne l’esthétique, je ne donnerai pas mon avis personnel. Peu importe. Mais je suis moins convaincue par l’aspect esthétique des publicités lumineuses des magasins Vichy rose à côté de Reuilly-Diderot. Il y a des endroits où les enseignes ne jouent pas le jeu et ne respectent pas la loi. Nous devons jouer ce rôle de médiation. Le rôle du respect de la loi ne nous appartient pas. Comme je le disais, j’aurais préféré qu’il s’agisse d’une approche parisienne. Ce n’est pas un sujet d’arrondissement. Mais j’imagine que le vœu pourra être reformulé s’il est redéposé au niveau parisien.

Ces précisions-là apportées...”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d’arrondissement :

“Peut-on avoir un temps de réflexion ? Une seconde ? Il y a un désaccord entre nous.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Une seconde de suspension de séance. Mais une seconde, vraiment.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“Nous avons trouvé un consensus digne des Verts. Comme c'est un vœu pieux et que nous considérons que ce vœu est irrecevable, nous n'allons pas prendre part au vote.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“NPPV : 5. La compassion est intéressante. Abstention ? Vote contre ? Non. Le vœu est adopté. Je vous remercie.”

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Les Elu.e.s du groupe Les Républicains ne prennent pas part au vote.

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-111 VŒU)

- VŒU 122019-013 : Vœu relatif aux opérateurs de cars longue distance dans le quartier de Bercy, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que le secteur du transport en autocars a été libéralisé en août 2015 par la loi Macron ;

Considérant que le 29 juin 2017, sur demande de la Ville de Paris, l'opérateur Flixbus qui était basé à Porte Maillot a déménagé à la gare routière de Bercy Seine ;

Considérant que la Mairie de Paris a souhaité déplacer la gare routière pour permettre à l'opérateur Flixbus de disposer d'une infrastructure mieux adaptée aux besoins de ses client.e.s ;

Considérant que l'opérateur effectuait à Porte Maillot jusqu'à 250 mouvements de cars par jour ;

Considérant que ce déménagement a eu de nombreuses conséquences sur les voyageur.euse.s, ainsi que sur les habitant.e.s du quartier de Bercy ;

Considérant que l'arrêt Ouibus de Paris centre situé à la gare SNCF de Paris Bercy a été déplacé à la gare routière Bercy Seine le 7 janvier 2019 ;

Considérant qu'en parallèle, aucun moyen n'a été envisagé pour accompagner le déplacement des usager.e.s, de plus en plus nombreux ;

Considérant que la gare Bercy Seine n'est pas adaptée à l'accueil quotidien de milliers de personnes ;

Considérant l'encombrement des voies de circulations causé par le stationnement des véhicules qui transportent les voyageurs à la gare routière ;

Considérant que les opérateurs de, car longue distance indiquent aux usager.e.s d'emprunter le parc de Bercy pour se rendre à la gare routière, causant ainsi de nombreuses dégradations du parc ;

Considérant les nombreuses plaintes des voyageur.euse.s et riverain.e.s relatives à l'insécurité et au manque d'information dans la gare routière Bercy Seine ;

Considérant que les opérateurs de, car longue distance font concurrence au transport par le rail notamment par la proposition de billets à prix cassés ;

Considérant le Nouveau Plan climat Air énergie de Paris et ses ambitieux objectifs visant notamment à faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050 ;

Considérant que le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vise notamment à " achever la transition entre l'ère de la voiture individuelle polluante et celle des modes de transport propres, actifs et partagés " ;

Considérant qu'une offre de transports publics à la hauteur des besoins de chacun, accessible à toutes et à tous et assurant une meilleure liaison entre les territoires est indispensable à la réalisation de ces objectifs environnementaux ;

Considérant que le renforcement de l'offre de transport entre les villes par des bus touristiques est une politique d'aménagement du territoire qui va à l'encontre des objectifs environnementaux dans la mesure où elle fait concurrence au train, plus vertueux écologiquement.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- Que des solutions soient mises en place, afin d'améliorer ou de renforcer la sécurité des habitant.e.s du quartier de Bercy, ainsi que celle des usager.e.s de la gare routière Bercy Seine ;
- Qu'une étude d'autres lieux d'implantation de gare routière puisse être menée, notamment à l'échelle du Grand Paris, afin de mieux répartir les flux de voyageurs et réduire sensiblement ceux de la gare routière Bercy Seine.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"M. Nicolas BONNET, pour présenter ce vœu."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

"Merci, Mme la Maire. Si certains se demandent encore quel est le bilan d'Emmanuel Macron comme ministre avant d'être président, nous en avons la conséquence concrète quotidiennement dans le 12^e arrondissement. Avant d'être président de la République, M. MACRON était ministre de l'Économie, à Bercy. Il a porté une loi sur le secteur des transports, qui a permis de libéraliser et de développer les autocars en août 2015, par la loi Macron et qui a mené à la création de Flexibus, Ouibus, etc. Et au transfert de lignes de chemin de fer, qui ont fermé, vers du déplacement en bus.

Que s'est-il passé à Paris ? Nous avons eu, d'abord, l'installation d'une gare routière à côté de la gare SNCF de Bercy, la création d'une gare routière Porte Maillot. Porte Maillot accueillait jusqu'à 250 mouvements de cars par jour. À la suite de cela, un déménagement du parking géré par la Saemes de la Ville de Paris, dans le parc de Bercy. Évidemment, les habitants de la rue Baron-Le-Roy se réjouissent du fait qu'il n'y ait plus de mouvement de bus dans cette rue. Cela dit, la conséquence, c'est que nous avons, aujourd'hui, dans le parc de Bercy, l'équivalent de deux grandes gares routières d'une métropole, avec plusieurs centaines de va-et-vient de bus par jour. En termes de pollution, vous imaginez... Ce sont des bus au diesel. Mais ce n'est pas vraiment une gare. Il n'y a pas d'accueil pour les voyageurs, pas de panneau d'information. Et le parc de Bercy se transforme en hall d'accueil, avec des mouvements incessants de voyageurs perdus entre la station de métro et la station de train de la SNCF de la gare de Bercy.

Les riverains ont relevé cela en conseil de quartier. Ils ont interpellé les élus que nous sommes. J'interpelle à mon tour notre Conseil. Il y a deux sujets. Il y a le sujet des riverains et des nuisances et il y a aussi le sujet de la pollution. Quand on a voté plusieurs délibérations, des plans climat, quand on s'engage contre la pollution, quand on veut modifier le périphérique et que l'on dit qu'il faut limiter à 50 km/h la vitesse, ma priorité est de remettre ces voyageurs sur le rail, de limiter la pollution et de voir si l'on ne peut pas envisager *a minima* le déplacement de cette gare routière, qui n'en est pas une, dans un autre endroit.

À l'époque, l'argument du développement de ces bus, c'était l'attractivité du prix. Notamment pour les personnes les plus démunies, les étudiants. Regardez aujourd'hui l'augmentation des tarifs. J'ai moi-même regardé hier pour aller dans le sud de la France, c'est 85 € aller, pour un trajet de 20 heures. Voici les conditions que l'on propose. Sur les trajets courts, c'est moins cher. Mais je pense qu'il s'agissait réellement d'une organisation de la concurrence pour la SNCF, au détriment du rail. Et une augmentation de la pollution.

La proposition que je soumets à notre Conseil est simple : que des solutions soient mises en place, afin d'améliorer et de renforcer la sécurité des habitants du quartier de Bercy ainsi que celle des usagers de la gare routière. Qu'une étude d'autres lieux d'implantation de gare routière puisse être menée, notamment à l'échelle du Grand Paris. Mieux répartir les flux de voyageurs et réduire sensiblement ceux de la gare routière de Bercy Seine.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci, M. BONNET. Quelques éléments de réponse, car notre collègue David GREAU a dû nous quitter. Les éléments de comparaison entre les cars longue distance et le rail sont intéressants. Je constate quand même que ces cars longue distance ont du succès et que ce n'est pas dû à la durée du transport ni au confort. Donc, ça reste financièrement attractif et les personnes qui empruntent ces cars font des économies par rapport au rail. Je le regrette, comme vous. Car sur le plan écologique, on n'a pas du tout la même empreinte environnementale et c'est bien dommage.

Je rappelle que l'on part d'une situation catastrophique où l'un des opérateurs était situé sur le parvis de la gare de Bercy et que cela créait des nuisances considérables pour les riverains immédiats, par ailleurs cheminots. Nous nous sommes beaucoup mobilisés au côté des Conseils de quartier, auprès de la SNCF. J'en ai plus parlé à plusieurs reprises à Guillaume PEPY, pour que tous les opérateurs puissent se retrouver dans le même site qui, effectivement, est une gare routière, mais pas du tout adaptée. On retombe sur les problématiques que vous avez citées : les conditions d'accueil du public qui ne sont pas adaptées et qui doivent faire l'objet d'aménagements significatifs pour mieux accueillir ce public. Peut-être que l'attrait de ces bus passera avec le temps. Peut-être que les prix vont augmenter. Je constate toutefois que cela reste très attractif financièrement. Il n'y a pas de miracle : les gens préfèrent faire un trajet de 3 heures plus confortable au même prix.

Nous sommes en train de débloquent les budgets pour aménager l'accès, notamment à travers le parc, pour sécuriser les cheminements et l'attente des voyageurs. Autant de frais que nous portons nous, collectivité. Ce n'est pas normal que ces opérateurs fassent supporter à la collectivité ces frais, même s'ils paient une redevance pour avoir accès à cette gare Paris-Seine qui est gérée par une société de la Ville de Paris.

Cela dit, je considère comme vous qu'il n'y a pas assez de points de départ à l'échelle du Grand Paris et que cette réflexion doit se mener à cette échelle-là. C'est comme la Foire du Trône : tout le monde adore, mais personne ne veut ça chez soi.

Je plaiderai donc pour le fait d'avoir cette réflexion avec nos collègues. Mais j'ai peur que ce lieu reste un lieu très fréquenté, notamment, parce qu'il est très bien desservi en transports en commun et qu'il s'embrancher sur les axes autoroutier et périphérique. Il est plus prudent de faire les aménagements comme le vœu le demande, afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de cette gare routière à court terme. Ce sera un avis favorable sur ce vœu.

Y a-t-il des prises de parole ? Mme TAPIERO ?”

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d’arrondissement :

“Merci, Mme la Maire. Notre groupe est très heureux d’entendre que vous allez soutenir le vœu qu’il y a quelque temps, vous refusiez de soutenir. En effet, nous avons alerté la Mairie de Paris sur les nuisances constatées dans ce secteur, notamment en matière d’apport important de voyageurs, de propreté, de sécurité, de cheminement, puisque certaines voies de passage, lorsqu’il pleuvait, étaient transformées en chemins boueux. Nous constatons aujourd’hui que vous soutenez ce vœu alors que lors du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018, le vœu que nous avons déposé, dans le même sens que celui de M. BONNET, avait été rejeté par votre majorité. Je sais qu’il y a des moments où certains vœux son plus appropriés. Je n’appellerai pas cela des “vœux coucou”, car ce n’est pas le genre de M. BONNET, mais je trouve cela assez étrange. Je vois néanmoins une petite explication : à cette époque, l’ancien ministre socialiste à l’origine de ce vœu venait simplement d’être élu et il ne fallait pas heurter une expérimentation en cours.

Il n’en demeure pas moins que nous voterons ce vœu. Mais ce serait bien que lorsque d’autres groupes que le vôtre ont des initiatives, vous puissiez les soutenir également, avec la même ferveur que lorsque du prochain Conseil de Paris pour le vœu de M. BONNET-OULALDJ. Je vous remercie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je n’ai pas tout compris, mais sûrement que M. BONNET a des arguments que vous n’avez pas. Cela fait longtemps que l’on s’occupe de ce sujet. J’étais encore adjointe à la voirie et aux déplacements que je m’en occupais déjà.

C’est donc un vœu qui va faire consensus. Pas d’abstention ? Pas de vote contre ? Il est donc adopté à l’unanimité. Je vous remercie.”

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-112 VŒU)

- VŒU 122019-014 : Vœu relatif au chantier dans le quartier de Bercy, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER du groupe Communiste Front de Gauche.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que les travaux de rénovation de l'immeuble Bloom dans le quartier de Bercy ont commencé en juin 2018 ;

Considérant l'installation de nombreux bâtiments de chantier sur les pelouses du parc de Bercy ;

Considérant les nombreux problèmes de circulation causés par l'emprise des travaux sur la voirie ;

Considérant les horaires des travaux pouvant aller de 7h00 à 19h00 les jours de semaines et le samedi ;

Considérant que certains dimanches et jours fériés ont été travaillés ;

Considérant que ces travaux engendrent de nombreuses nuisances vibratoires et sonores pour les riverains ;

Considérant que le chantier se trouve à proximité des gares de Bercy et du Palais Omnisport de Paris Bercy, lieux qui accueillent de nombreuses personnes ;

Considérant la dégradation importante du parc qui en résulte ;

Considérant que les riverains ne peuvent vivre dans de telles conditions ;

Considérant que les riverains n'ont pas été suffisamment informés sur la durée du chantier et les nuisances possibles ;

Considérant que les riverains ont interpellé la Maire du 12^e à plusieurs reprises sur les conditions de déroulement du chantier.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- De vérifier l'application de l'arrêté de déclaration de chantier, afin que l'entreprise contrevenante soit sanctionnée en cas de non-respect de celui-ci ;
- Que des précisions soient données aux habitantes et habitants du quartier de Bercy quant au cadre légal et à la durée du chantier.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Un vœu qui concerne encore le quartier de Bercy, sur lequel M. Nicolas BONNET voulait attirer notre attention.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“Oui, Mme la Maire, nous avons constaté ensemble et nous sommes intervenus chacun de notre côté sur ce sujet. Il s’agit d’un bâtiment propriété d’Axa que l’on appelle l’immeuble Bloom, situé rue de Bercy, à l’angle du début du parc. Cet immeuble est en cours de rénovation. Il y a eu une autorisation de la Ville de Paris, évidemment, pour implanter des bâtiments de chantier sur les pelouses du parc. Les riverains nous ont interpellés en conseil de quartier, vous êtes intervenue. J’ai moi-même écrit à Mme la Maire de Paris et à Jean-Louis MISSIKA. Colombe BROSSSEL m’a répondu. Mais il me paraît important de prolonger notre bataille sur ce vœu.

Les travaux sur cette emprise génèrent des nuisances sonores intempestives. Nous avons constaté ensemble, à l’occasion du 8 mai et de la cérémonie à la caserne de pompiers, entre 9h et 10h du matin, un jour férié, des travaux de marteau-piqueur avec des nuisances sonores qui ont été contrôlées par certains riverains au-dessus de la norme et de la normale. Une entreprise fait des travaux dimanche et jours fériés, qui dépassent les normes en termes de nuisance sonore et de vibrations, une maire d’arrondissement est intervenue, des riverains sont intervenus, un conseil de quartier est intervenu et pour le moment, rien ne bouge. Il m’a paru important, notamment pour le bien-vivre des riverains, que l’on puisse s’exprimer collectivement dans ce conseil d’arrondissement pour demander deux choses. On m’a dit que l’on ne savait pas si c’était la préfecture ou la mairie qui était chargée des contrôles. J’aimerais savoir qui sont les inspecteurs qui vont faire respecter la loi dans notre arrondissement pour contrôler les nuisances sonores.

Deux alinéas à ce vœu : vérifier l’application de l’arrêté de la déclaration de chantier, afin que l’entreprise contrevenante soit sanctionnée en cas de non-respect, notamment de nuisances sonores ; et que des précisions soient données aux habitants du quartier quant au cadre légal et à la durée du chantier.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“ Merci beaucoup. Quelques éléments de réponse, en lieu et place de David GREAU. J’avais déjà été saisie. Je vous confirme que plusieurs campagnes de contrôle de chantier ont été menées par les services de la Ville. Une dizaine de PV a été dressée pour non-respect des emprises du chantier d’envergure, qui va durer encore quelques mois. Je tiens à préciser qu’à titre exceptionnel, et je ne sais pas pourquoi, cette emprise n’a pas été validée par la Mairie d’arrondissement, contrairement à ce qui devrait être le cas systématiquement.

Depuis le signalement, nous avons engagé un strict suivi de ce chantier. Sur la question des nuisances sonores, la loi est un peu ambiguë, mais, conjointement avec le commissariat, nous avons verbalisé, par la brigade de lutte contre les incivilités de la DPSP et par les effectifs de l’unité de police administrative du commissariat central du 12^e arrondissement. Plusieurs contrôles et avertissements ont été menés. Et le gestionnaire a montré plus de respect des horaires définis par l’arrêté, ces derniers jours.

La dérogation préalable avait bien été déposée auprès des services de la préfecture de police pour autoriser le travail le 8 mai. On peut le regretter, mais cela c’est ce qui a été constaté.

Nous continuerons à être vigilants. Nous avons demandé à ce que l’information aux riverains soit renforcée. Elle était très défaillante. Nous avons transmis les questions posées par les Conseils de quartier de Bercy lors de la réunion publique du 28 mars dernier, de manière à ce que les informations soient communiquées plus régulièrement. Nous partageons vos préoccupations et nous voterons favorablement ce vœu.

Est-ce que cela appelle des questions ?”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“Oui. Je vous remercie, Mme la Maire. Tout d’abord, pour reprendre les deux derniers vœux et le vôtre, nous sommes surpris de constater que nous passons beaucoup de temps à tenter de faire respecter la loi. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas faire une police municipale ? Cela pourrait être une solution.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“C’est prévu, M. MARGAIN.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

“À force de voter des vœux pour faire respecter la loi, on aurait un outil. Je ferme la parenthèse.

Nous soutenons le vœu de M. BONNET. Mais on pourrait l’étendre à plusieurs chantiers dans les rues du 12^e arrondissement. À Bel Air, cela fait deux dimanches qu’ils sont en activité. Là aussi, les riverains se demandent pourquoi et comment. On ne respecte pas la loi non plus. Plus généralement, on a un déficit important d’information sur les chantiers. Vous n’ignorez pas la grogne des Parisiens sur les chantiers. Une ville qui se transforme, c’est très bien. Une ville qui fait des travaux, c’est très bien. Mais c’est la qualité d’information qui est importante. Quels sont les tableaux qui permettent aux habitants, en mairie, de savoir ce qui se passe ? Je souhaiterais encourager une meilleure information, une meilleure transparence, et une application de ce vœu à tout l’arrondissement, voire à tout Paris. Je vous remercie.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Je suis sûre que M. BONNET aura à cœur de parisianiser son vœu lorsqu’il le déposera au Conseil de Paris et je partage une partie de vos remarques sur l’information que l’on doit aux habitants. Sur les travaux, nous y sommes sensibles. Ce n’est pas le cas de tous les concessionnaires ni de tous les opérateurs qui travaillent dans l’espace public parisien. Ce n’est pas toujours facile de leur faire respecter. Moi qui suis réveillée régulièrement par des marteaux-piqueurs, je partage votre avis : il faut mieux informer les habitants.

Je note quand même lorsqu’il s’agit de chantiers pilotés par la Ville, l’information est meilleure que lorsqu’il s’agit d’opérateurs privés sur lesquels on a peu de leviers, si ce n’est la répression. Nous l’avons mise en œuvre par la brigade de lutte contre les incivilités de la DPSP. Mais cela pourrait s’appeler une police municipale, car c’est déjà le cas.

M. BONNET, vous vouliez intervenir de nouveau ?”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“Je me réjouis que l’on puisse se rassembler en dehors des étiquettes politiques sur ce sujet. C’est important pour les riverains et pour le respect du droit du travail. Vous l’avez dit, l’entreprise a été sanctionnée par des PV pour non-respect du droit du travail.

Je souhaite dire à M. MANGAIN que le problème ne peut pas être réglé uniquement par la police municipale. Dans ce cas concret, la Maire l’a dit, il y a un flou sur les compétences. La question fondamentale, c’est de savoir qui a les compétences pour sanctionner sur ce sujet du bruit. Là, en l’occurrence, il y a eu un dialogue entre la Ville de Paris et la

préfecture pour sanctionner. Cela montre bien que ce n'est pas en créant une police municipale que l'on règle les problèmes. C'est en fonction des compétences attribuées à chacun."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Sur ce vœu, pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie."

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-113 VŒU)

- VŒU 122019-015 : Vœu relatif à la dénomination “Julien LAUPRÊTRE” d’un espace public du 12^e arrondissement, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER du groupe Communiste Front de Gauche.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que Julien LAUPRÊTRE est né en 1926 dans le 12^e arrondissement ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE a grandi dans notre arrondissement, a fréquenté l’école primaire rue de Reuilly ;

Considérant qu’il a habité Square Contenot dans un HLM de la Ville de Paris ;

Considérant qu’une partie de sa famille demeure encore dans le 12^e arrondissement ;

Considérant son héritage familial et les valeurs de solidarité et d’entraide enseignées par son père, Jean LAUPRÊTRE syndicaliste, élu et dirigeant PCF ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE s’est engagé dans la résistance en 1942, qu’il a été arrêté l’année suivante et relâché après 4 mois de prison, avant de devenir réfractaire ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE a d’abord été directeur administratif du Secours Populaire Français en 1954, lorsque la structure dépendait encore du PCF ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE a occupé le poste de secrétaire général pendant 64 ans, de 1955 à sa mort le 26 avril dernier ;

Considérant que les actions menées par Julien LAUPRÊTRE au sein du Secours Populaire français ont insufflé une double dynamique : l’action d’urgence humanitaire et la solidarité ;

Considérant l’engagement fort que Julien LAUPRÊTRE a pris envers les jeunes, et particulièrement à travers le mouvement “ Copains du monde ” qui a pour but de favoriser les actions autonomes entre les enfants, pour et par eux même ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE a inventé la “ Journée des oubliés des vacances ” en 1979 ;

Considérant que les actions qu’il a menées en faveur de la jeunesse perdurent encore aujourd’hui (Journée des oubliés des vacances, Pères Noël verts...) ;

Considérant que chaque année, la Soirée des Pères Noël verts est organisée dans le 12^e arrondissement au Musée de arts forains ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE est une figure d’exemplarité pour la Ville de Paris, très attachée à sa jeunesse ;

Considérant que Julien LAUPRÊTRE a voué sa vie à la promotion des valeurs de solidarité et d’entraide envers les plus pauvres et les plus fragiles ;

Considérant qu’une telle figure mérite que notre arrondissement lui rende hommage ;

Considérant que la Mairie de Paris a déjà rendu hommage à son père, en nommant “ Place Jean LAUPRÊTRE ” une place située dans le quartier Reuilly Diderot.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- Qu’un hommage soit rendu à Julien LAUPRÊTRE en nommant un espace public de notre arrondissement “Julien LAUPRÊTRE”.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-114 VŒU)

- VŒU 122019-016 : Vœu relatif à la dénomination d'une voie publique, d'un espace public ou d'un bâtiment public au nom de Julien LAUPRÊTRE dans le 12^e arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élu.e.s du groupe Les Républicains.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant l'engagement de Julien LAUPRÊTRE comme résistant et réfractaire au service du travail obligatoire, durant la seconde guerre mondiale ;

Considérant l'engagement de Julien LAUPRÊTRE auprès des plus démunis, notamment comme président du Secours Populaire pendant plus de 50 ans ;

Considérant les nombreuses actions de cette association auprès des plus démunis, qu'il s'agisse d'accompagnement des personnes en difficulté, d'aide alimentaire, d'aide matérielle, d'accès aux droits, d'accès aux loisirs et aux vacances, d'accès aux soins, d'accès et de maintien dans le logement, d'accompagnement éducatif et scolaire, d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant notamment les dispositifs de l'association en faveur des enfants, tels que les Pères Noël verts, les chasses aux œufs ou encore les "journées des oubliés des vacances" ;

Considérant par ailleurs les initiatives du Secours Populaire dans le monde, par exemple auprès des populations touchées par la famine, frappées par la guerre ou les catastrophes naturelles ;

Considérant sa quête inlassable de mobiliser toutes les énergies pour animer et agir au service de la vie sociale des quartiers et des entreprises, afin de contribuer à la démarche de solidarité sans exclusion ;

Considérant l'attachement de Monsieur Julien LAUPRÊTRE au 12^e arrondissement où il est né et a vécu toute sa vie.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élu.e.s du groupe Les Républicains, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que soit proposé au conseil de Paris de délibérer sur la dénomination d'une voie publique, d'un espace public ou d'un bâtiment public au nom de Julien LAUPRÊTRE dans le 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous propose de présenter ces vœux successivement pour ensuite faire une convergence. M. BONNET."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

"Merci, Mme la Maire. Nous avons tous été attristés par la disparition de Julien LAUPRÊTRE, président et fondateur à l'initiative du Secours populaire, qui a été habitant du 12^e arrondissement, né dans le 12^e arrondissement en 1926. Julien LAUPRÊTRE a grandi dans l'arrondissement, il a fréquenté l'école primaire de la rue de Reuilly. Il a habité pendant très longtemps dans le square Contenot, dans un HLM de la Ville de Paris. Une partie de sa famille habite encore dans le 12^e arrondissement, dans le quartier de Bercy.

Son héritage familial et ses valeurs de solidarité et d'entraide enseignées par son père, Jean LAUPRÊTRE, syndicaliste, élu et dirigeant PCF, élu du 12^e arrondissement, qui a un nom de place sur la rue de Reuilly, dans le 12^e arrondissement. Julien LAUPRÊTRE s'est engagé dans la Résistance en 1942. Il a été arrêté l'année suivante et relâché après 4 mois de prison, avant de devenir réfractaire. Il avait rencontré Missak MANOUCHIAN pendant sa détention. C'est cela qui l'a amené à se consacrer aux autres et à la solidarité.

Julien LAUPRÊTRE a été d'abord directeur administratif du Secours populaire français en 1954, au moment de sa création. C'était une structure qui dépendait encore du PCF. Julien LAUPRÊTRE l'a fait sortir du giron du Parti communiste pour en faire l'une des premières grandes organisations nationales, avec plus de 2 millions de militants aujourd'hui.

Julien LAUPRÊTRE a eu une influence très importante. D'abord, l'action d'urgence humanitaire et la solidarité, mais aussi envers les plus jeunes. Il a particulièrement développé le mouvement Copains du monde qui a pu favoriser des actions autonomes entre les enfants pour eux et par eux. Il a inventé la journée des oubliés des vacances en 1979, pour défendre le droit aux vacances. Et enfin, il a créé les Père Noël verts, un mouvement de solidarité au moment de Noël pour les plus démunis. La soirée des Père Noël verts a été organisée à plusieurs reprises, jusqu'à l'année dernière, dans le 12^e arrondissement, au musée des Arts forains.

Considérant que Julien LAUPRÊTRE est une figure exemplaire pour notre pays, mais aussi pour la Ville de Paris, qu'il était très attaché à notre arrondissement, il nous a paru important qu'un hommage lui soit rendu avec un lieu et une dénomination à proximité du quartier où il a vécu et qu'un espace public de notre arrondissement soit nommé Julien LAUPRÊTRE."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. BONNET, pour cet hommage bien mérité. Mme MONTANDON."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme la Maire. M. BONNET a dit l'essentiel. M. LAUPRÊTRE était infatigable lorsqu'il s'agissait de défendre les démunis et de lutter contre la pauvreté. Ses nombreuses actions avaient un spectre très large : accompagner les personnes en difficulté, l'aide alimentaire, l'aide matérielle, l'accès aux loisirs et aux vacances, le maintien au logement, l'accès aux soins, l'accompagnement éducatif. Avec des initiatives tels que les Père Noël verts, La Chasse aux œufs, ou encore La Journée des oubliés. Et comme vous l'avez dit, il avait un attachement au 12^e arrondissement, de sa naissance jusqu'à sa mort.

En toute humilité, M. BONNET, je pense aussi que M. LAUPRÊTRE avait à cœur de dépolitiser le Secours populaire. Vous l'avez dit à l'oral, mais il y a peut-être des considérants qui peuvent être interprétés comme allant à l'encontre de cette idée qu'il avait de dépolitiser le Secours populaire. Lorsque vous mettez des considérants comme "M. LAUPRÊTRE a d'abord été directeur administratif du Secours populaire lorsque sa structure dépendait encore du PCF", si je peux me permettre, je trouve que cela a tendance à politiser ce qu'il avait essayé de dépolitiser.

Mais, sinon, bien sûr, nous partageons la même volonté qu'il y ait un lieu dans le 12^e arrondissement qui soit en sa mémoire."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Il a toujours eu à cœur de rassembler très largement, effectivement. J’espère que c’est ce que nous arriverons à faire. J’avais fait une proposition. Lors de l’hommage, très émouvant, qui lui a été rendu à l’Hôtel de Ville par la Maire de Paris et les l’ensemble des équipes du Secours populaire - Valérie PÉCRESSE était présente également, comme quoi il savait rassembler - j’ai entendu Julien LAUPRÊTRE dire qu’il avait l’habitude de prendre le train à la Gare de Reuilly. On se proposait, avec Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITÈS, d’apposer le nom de Julien LAUPRÊTRE au jardin de la Gare de Reuilly, en gardant “jardin de la Gare de Reuilly”, car c’est important que l’on n’oublie pas que ce bâtiment était une gare. Mais peut-être y accoler le nom de Julien LAUPRÊTRE. C’est la proposition que j’ai faite à Catherine VIEU-CHARIER. C’est en ce sens qu’elle répondra au vœu du Conseil de Paris. Je pense que c’est une manière d’honorer ce grand homme qui a toujours revendiqué avoir été un habitant du 12^e arrondissement, malgré les engagements qu’il a eus partout en France et partout dans le monde. Il avait gardé cet ancrage dans notre arrondissement. C’est dans le 12^e arrondissement que cet hommage doit lui être rendu.

J’aimerais que l’on puisse avoir un consensus sur cette proposition. Mme MONTANDON, accepteriez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de Nicolas BONNET, sachant que la formulation du vœu peut-être reconsidérée pour le Conseil de Paris ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Peut-être pourrions-nous voter les deux et une mouture pourrait être établie entre les différents groupes pour le Conseil de Paris. Comme ça, rien n’est dit aujourd’hui. On ne va pas commencer à changer les considérants à cette heure tardive. On peut voter les deux.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Suspension de séance. Deux secondes.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

“De toute façon, notre Conseil a lieu après la Commission de Paris où le vœu a été déposé et sera cosigné par l’ensemble des présidents des groupes à l’unanimité. Donc, le plus important pour nous, c’est que le lieu soit dans le 12^e arrondissement. Je trouve que le jardin de la Gare de Reuilly est symbolique puisque c’est aussi le lieu de la Maison des associations. C’est l’une des associations qui compte dans notre pays.

Cela ne me dérange pas de voter les deux vœux. Je voterai aussi le vœu de Mme MONTANDON.

Je souhaite que l’on n’efface pas l’histoire d’une personne dans ses engagements. Évidemment, Julien LAUPRÊTRE a été le président du Secours populaire d’abord et il a sorti le Secours populaire du Parti communiste, ce qui en a fait une très grande organisation. Mais il a d’abord eu un engagement et c’est ce qui l’a fait devenir président du Secours populaire. Un engagement au Parti communiste, en tant que résistant et en tant que directeur général du Secours populaire quand il était communiste. On ne peut pas effacer l’histoire d’une personne. Je demande aussi le respect de l’entité de sa personne, de sa naissance jusqu’à sa mort. Vous avez raison, Mme MONTANDON, le Secours populaire ne serait pas ce qu’il est aujourd’hui s’il était resté une section du Parti communiste.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Il est resté communiste, mais il a su dépasser cette appartenance pour faire du Secours populaire ce qu’il a réussi à en faire.

Mme CHARNOZ, comme présidente de groupe, êtes-vous d’accord pour que l’on vote les deux vœux ?”

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

“Mme la Maire, je trouvais que l’on honorerait Julien LAUPRÊTRE à porter un vœu issu du conseil d’arrondissement tout groupe politique confondu. C’était un grand homme. Il était très attaché à cet arrondissement. Sa tâche est immense. On ne peut pas renier d’où il venait. Il me semble au contraire que M. BONNET montre justement un dépassement du Parti communiste. On pourrait transformer ce vœu en un vœu du conseil d’arrondissement. Julien LAUPRÊTRE le mérite.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous n’avons pas le droit de modifier le vœu en séance. Je ne vois rien qui me choque dans le vœu tel qu’il est formulé par Mme Valérie MONTANDON, même si elle ne fait pas référence au fait que Julien LAUPRÊTRE était communiste. Comme M. BONNET a proposé de voter les deux vœux, ce sera le message fort envoyé par le conseil d’arrondissement du 12^e et au Conseil de Paris, M. Nicolas BONNET-OULALDJ a fait ce travail de rassemblement puisque ce sera un vœu unique cosigné par tous les présidents de groupe. Cela vous convient-il ?

Sur le vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est donc adopté à l’unanimité.

Sur le vœu déposé par Mme Valérie MONTANDON, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est donc adopté à l’unanimité. Je vous en remercie.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-115 VœU)

- VŒU 122019-017 : Vœu relatif à la création d'une carte des zones de stationnement autorisé aux trottinettes, vélos et scooters sans station d'attache ainsi qu'à l'application d'un malus en cas de non-respect, à la limitation du nombre de trottinettes sans station d'attache déployées dans Paris et à l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs, déposé par Matthieu SEINGIER et les élu.e.s du groupe Les Républicains.

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, rapporteur :

Considérant que l'article L. 411-1 du Code de la route permet au maire de restreindre formellement l'utilisation de certaines voies à certaines catégories d'usagers ;

Considérant que les ASP transférés à la Ville de Paris ont pour mission de faire respecter le Code de la route ;

Considérant que la circulation d'un deux-roues sur les trottoirs est sanctionnée par une contravention de 135 euros ;

Considérant que les trottinettes à assistance électriques n'ont pas de statut clairement défini dans l'attente d'un décret en cours de préparation ;

Considérant que les trottoirs sont par définition réservés aux piétons, que les conducteurs de cycles doivent y circuler à pied, exception faite des enfants de moins de 8 ans ;

Considérant qu'en plus des nouveaux engins de déplacement personnel, les trottoirs sont fréquemment empruntés par les deux-roues motorisés ou non ;

Considérant que la différence de vitesse entre un piéton et une trottinette rend leur cohabitation sur les trottoirs impossible sans mettre en danger les premiers ;

Considérant que les données récentes en matière d'accidentologie font apparaître une augmentation de 20 % des accidents du nombre de blessés en trottinettes ou en roller entre 2016 et 2017 ;

Considérant que les nouveaux engins de déplacement individuels sont stationnés le plus souvent sur les trottoirs et constituent ainsi des obstacles pour les piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que les engins à assistance électrique sont tous équipés de balise GPS permettant de situer assez précisément l'endroit où ils ont été laissés ;

Considérant que la Ville de Paris pourrait bâtir avec les opérateurs une cartographie précise des endroits où le stationnement des trottinettes est possible sans gêner les piétons ;

Considérant que la plupart des opérateurs mettent un système de malus pour empêcher leurs clients d'aller en dehors de leur zone de couverture.

Sur proposition de Matthieu SEINGIER et des élu.e.s du groupe Les Républicains, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que la Maire de Paris prenne un arrêté pour interdire la circulation des trottinettes à assistance électrique sur les trottoirs parisiens ;

- que les opérateurs de free-floating s’engagent à définir avec l’Agence de la Mobilité de la Ville de Paris une cartographie des sites où les engins peuvent être stationnés ;
- que les applications intègrent cette cartographie pour préciser les aires où la dépose des trottinettes, vélos ou scooters sans station d’attache est rigoureusement interdite ;
- que les clients qui ne respecteraient pas cette cartographie soient sanctionnés par un malus sur le prix de la location ou par l’impossibilité de mettre à la fin de la location.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Tout est dit dans le titre, non ?”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d’arrondissement :

“Oui. Je vais vous expliquer pourquoi c’est si long. J’ai été sensible à la longueur des arrondissements. En réalité, c’est un vœu Les Républicains pour tout Paris. Il est déposé sous la forme de trois vœux au Conseil de Paris. J’ai synthétisé, ici. Je vais aussi vous épargner la lecture des considérants. Je rappelle juste un peu de contexte.

Ces nouveaux moyens de mobilité sont sources d’accidents. On a encore déploré, le 20 mai dernier, une jeune maman et un bébé de 7 semaines. Ce matin encore, dans Le Parisien, il y avait un article sur une pianiste qui a été renversée par une trottinette et qui craignait de ne plus pouvoir utiliser sa main. C’est un vrai sujet. Je ne néglige pas le fait que vous en ayez conscience. Je vais citer M. NAJDOVSKI qui affirmait, en septembre dernier : “Les piétons sont la priorité de la politique de déplacement à Paris. Les trottoirs doivent être sanctuarisés, car nous avons aujourd’hui un foisonnement de nouvelles offres de mobilité qui se déploient dans l’espace public.”

En gros, le moyen de sanctuariser les trottoirs, c’est interdire la circulation des trottinettes à assistance électrique sur les trottoirs. La Maire a le pouvoir de prendre un arrêté. C’est la première demande de ce vœu.

Techniquement, les opérateurs de ces nouveaux outils disposent d’un système de malus qui permet d’empêcher les utilisateurs de sortir de la zone d’utilisation. Or, ce système pourrait également leur interdire d’utiliser les trottoirs ou, en tout cas, identifier ceux qui utilisent les trottoirs et mettre un malus pour les en empêcher. Nous demandons également que la Ville de Paris s’engage, avec l’agence de mobilité de la Ville et les opérateurs, à imposer ces systèmes de malus sur le prix de location ou carrément, pour ceux qui persistent, leur interdire la location.

Enfin, que les applications intègrent cette cartographie pour préciser les aires où la dépose de vélos, scooters et trottinettes sans station d’attache est rigoureusement interdite. C’est l’idée de ne pas garer ces engins partout. On a tous été confrontés aux trottinettes au milieu de la rue. Cette imposition de zones d’accès permettrait aussi de régler cette situation.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci, M. SEINGIER. M. GREAU n’est pas là, mais comme nous avons M. NAJDOVSKI, je vous propose de lui donner la parole, car il n’y a pas de spécificité particulière au 12^e arrondissement sur ce sujet pertinent que vous évoquez. Je me permets de faire remarquer que les vélos dans des stations, c’est bien, finalement. M. NAJDOVSKI.”

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

“Merci, Mme la Maire. Puisque M. SEINGIER m’a cité, effectivement, je réaffirme que les trottoirs sont faits pour les piétons et qu’ils ne doivent pas être colonisés par d’autres véhicules, en particulier par des véhicules motorisés, que ce soit des deux-roues motorisées ou des trottinettes électriques proposées par des opérateurs privés avec des véhicules en libre-service qui suscitent une exaspération croissante de la part des Parisiens, compte tenu de l’absence de règles claires dont nous ne disposons pas pour l’instant. Vous avez cité une interview que j’avais donnée à France Info en septembre dernier. Depuis septembre dernier, nous demandons à l’état et au gouvernement de définir une réglementation nationale pour l’usage des engins de déplacement personnels, et notamment les trottinettes électriques en libre-service.

Cette réglementation nationale prend malheureusement du retard. La loi d’orientation sur les mobilités a pris un an de retard et je déplore que ce texte extrêmement important ait pris autant de retard. Il est discuté ce soir en séance publique à l’Assemblée nationale. C’est un texte qui aurait dû être adopté depuis maintenant bien longtemps.

Il faut une réglementation pour définir dans quelle catégorie de véhicules classer les trottinettes, afin d’établir les usages autorisés ou non pour ces véhicules. À Paris, nous avons pris les devants avec une charte, car nous n’avons pas les moyens réglementaires et juridiques pour aller au-delà de cette charte de bonne conduite. Pour autant, et même si les choses sont fragiles juridiquement, il y a des opérations de verbalisation et d’enlèvement de trottinettes qui se font. Après analyse des services juridiques de la Ville de Paris, il y a désormais des opérations quotidiennes de verbalisation et d’enlèvement de trottinettes situées sur les trottoirs. Elles sont envoyées en fourrière avec l’obligation, pour les opérateurs, de venir les récupérer. Voilà ce que nous faisons. Nous leur faisons payer une redevance d’occupation du domaine public. C’est une délibération qui a été votée au Conseil de Paris d’avril.

Ce que vous proposez, M. SEINGIER, est déjà inscrit dans la charte qui a été signée le mois dernier. La question de l’obligation de stationnement dans des zones dédiées est inscrite dans la charte.

Nous allons vers l’obligation du stationnement dans des zones dédiées et au-delà de ces zones, il sera strictement interdit de stationner. C’est la fin du principe même de la flotte libre. On passe plutôt à ce que l’on appelle la “semi-flotte libre” : des emplacements dédiés dans lesquels sont regroupées les trottinettes et, en dehors, elles n’ont pas le droit de stationner. À l’issue de l’été, l’objectif est de faire en sorte que les emplacements soient désignés, matérialisés et qu’ils deviennent obligatoires. Le travail est en cours. L’arrêté auquel vous faites référence est en cours. On attend la signature du préfet de police. En la matière, c’est un arrêté cosigné par le préfet de police que nous devons prendre. Ce n’est pas simplement un arrêté municipal.

Dans votre vœu, je remarque que vous évoquez le respect du code de la route. Il est vrai que la Ville de Paris a désormais, depuis un an et demi, de nouvelles prérogatives en matière de respect de certaines infractions du Code de la route, mais pas toutes. Il ne faudrait pas non plus dédouaner la Préfecture de police qui a aussi une responsabilité en la matière et dont c’est la mission première que d’assurer la sécurité routière. J’attends aussi qu’aux côtés de la Ville qui mène des actions de verbalisation et d’enlèvement, la Préfecture de police fasse des actions de prévention, de verbalisation, que je ne vois pas pour l’instant.

Il y a aussi la question de la circulation sur les trottoirs. Là aussi, nous menons des opérations de verbalisation. Il faut rappeler aux usagers qu'il est interdit de circuler sur les trottoirs avec des trottinettes électriques.

Pas de stationnement, pas de circulation des trottinettes sur les trottoirs. Une régulation que nous appelons de nos vœux avec une réglementation nationale qui est absolument indispensable. Tout ce que vous mentionnez est déjà en cours et est prévu par la charte parisienne qui a été signée par l'ensemble des opérateurs. Il est clair que nous devons réguler les services de flotte libre et en particulier ceux de trottinettes, car aujourd'hui, l'absence de régulation et le laisser-faire mènent à un chaos inacceptable."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour ces explications, longues, mais utiles. C'est un sujet éminemment parisien. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce sera un avis défavorable à votre vœu, car la majorité de ce que vous demandez, soit nous allons le faire, soit nous l'avons déjà fait, soit nous allons le faire de manière plus dure que ce que vous proposez, dans la limite de ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est-à-dire un arrêté municipal qui sera bientôt pris.

Sur ce, il y a-t-il d'autres prises de parole ? Vous souhaitez intervenir à nouveau ?"

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"Nous avons fait un vœu comme tout à l'heure, sur ce qui existe déjà, mais pour encourager la Ville à agir plus vite. Nous allons le maintenir et voter pour."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Très bien. Nous entendons votre encouragement. Merci. C'est donc un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il est donc rejeté. Je vous remercie."

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 19 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-116 VœU)

- Vœu 122019-018 : *Vœu relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon, déposé par Valérie MONTANDON et les élu.e.s du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement.*

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, rapporteur :

Considérant que la région Île-de-France a lancé un plan “ anti-bouchon ” doté de 190 M€ permettant de traiter 40 points noirs de la circulation francilienne ;

Considérant que 85 M€ sont déjà engagés, permettant à 750 000 Franciliens de bénéficier de meilleurs temps de parcours, notamment grâce aux voies réservées sur les autoroutes menant à Paris ;

Considérant que la capitale reste un point noir permanent de circulation, comme le démontrent les statistiques INRIX : 69 h perdues par an dans les bouchons par personne en 2017, contre 44 h en 2015, soit l'équivalent d'une journée complète perdue en plus en 2 ans ;

Considérant que la circulation parisienne pénalise l'efficacité du réseau de bus, dont la vitesse commerciale a chuté d'un km/h en 5 ans, certaines lignes structurales (21, 38, 43, 54, 76) affichent désormais une vitesse inférieure à 9 km/h ;

Considérant que la congestion permanente de la capitale est synonyme de pollution supplémentaire, la baisse du trafic aurait dû entraîner une baisse des émissions de polluants dans des proportions plus élevées en raison du durcissement des normes antipollution et du renouvellement du parc automobile ;

Considérant que deux projets parisiens du plan anti-bouchon sont aujourd'hui au point mort : l'étude pour un “ Axe Ultra Basses Emissions ” quai de Bercy et l'équipement du périphérique entre porte de la Chapelle et porte Maillot pour 1,2 M€ pour permettre des expérimentations de véhicules autonomes et connectés ;

Considérant que la Présidente du Conseil régional avait proposé de financer la mise en œuvre de carrefours intelligents pour adapter les feux tricolores en temps réel aux flux de circulation, sans que la Ville de Paris ait saisi cette opportunité.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élu.e.s du Groupe les élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris adopte le plan anti-bouchon régional, afin notamment de lancer l'étude pour un axe à ultra basses émissions quai de Bercy et l'expérimentation de véhicules autonomes et propres sur le périphérique ;
- Que la Ville de Paris déploie des carrefours intelligents le long des quais de Seine, avec le soutien financier du Conseil régional.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous passons au dernier vœu avant les 2 questions orales.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Merci, Mme la Maire. La région Île-de-France a lancé un plan anti-bouchons doté de 190 millions d’euros, permettant de traiter 40 points noirs de la circulation francilienne. Vous connaissez la congestion de la circulation parisienne. Elle a un effet sur la pollution, car qui dit congestion dit pollution supplémentaire. Elle a aussi un impact sur la circulation du réseau de bus dont la vitesse commerciale a chuté : certaines lignes structurelles affichent désormais une vitesse inférieure à 9 km/h et des tensions. Je ne reviendrai pas sur le tragique accident qui a eu lieu la semaine dernière suite à des tensions entre automobilistes.

Notre présidente du Conseil régional avait proposé de financer la mise en œuvre de carrefours intelligents qui sont là pour adapter des feux tricolores en temps réel par rapport aux flux de circulation. À travers ce vœu, nous vous demandons que la Ville adopte le plan anti-bouchons, notamment, parce que sur les 40 points, il y en a deux qui concernent Paris et un qui concerne les quais de Bercy qui nécessitent, selon nous, d’avoir une révision de leur circulation. L’idée est de lancer un axe à ultra basse émission sur les quais de Bercy et l’expérimentation de véhicules autonomes et propres sur le périphérique. C’est en phase avec les premières préconisations de la MIE sur le périphérique, mais c’est un autre débat.

L’idée est également que la Ville de Paris déploie des carrefours intelligents le long des quais de Seine avec le soutien financier du Conseil régional. Merci.”

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Si vous voulez, M. NAJDOVSKI, mais plus rapide, alors.”

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

“Je pourrai en parler pendant des heures. On peut déjà dire qu’il y a un principe de libre administration des collectivités. Mme MONTANDON nous propose de décliner et d’appliquer un plan régional sans discussion. Or, cela mériterait discussion. Ce que souhaite la région n’est pas forcément ce que souhaite la Ville de Paris. Et inversement. On ne peut pas simplement appliquer un plan décidé par une collectivité dans une autre collectivité, sans en avoir préalablement discuté.

Vous évoquez un plan régional soi-disant anti-bouchons qui est en fait un plan anti-routier qui n’ose pas dire son nom. C’est savoureux de voir que dans ce plan, il est question de construire de nouvelles infrastructures routières et d’augmenter les capacités routières. Toute la littérature et toutes les recherches académiques montrent que lorsqu’on augmente les capacités routières, on augmente le trafic. Le trafic induit, il y a toute une littérature sur ces questions.

Ce plan aura pour conséquence d’augmenter le trafic routier alors que l’on a besoin, au contraire, de l’optimiser, en Île-de-France. À aucun moment, Mme MONTANDON, vous n’évoquez pas le fait qu’aujourd’hui, il y a en moyenne une, une personne par véhicule en Île-de-France. 80 % des véhicules ne transportent qu’une seule personne. Alors que des études montrent qu’avec 1,7 personnes par véhicule, il n’y aurait plus de congestion en Île-de-France. Vous omettez totalement cela dans vos considérants.

Ce dont nous avons besoin aujourd’hui, c’est non pas d’augmenter les capacités routières comme le propose le plan régional de Mme PÉCRESE. Nous avons besoin, au contraire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions polluantes. Et cela ne va pas

avec une augmentation du trafic, mais au contraire, avec une diminution du trafic. Ce qui est important, c'est de transporter des personnes et non pas de déplacer des véhicules.

Sur la question des axes à ultra basse émission, la loi d'orientation mobilité qui est discutée actuellement au Parlement n'est pas encore votée et nous le regrettons. Elle a pris un an de retard. Pour faire appliquer un axe à ultra basse émission, encore faut-il que nous ayons des outils adéquats. Cela ne sert à rien de décréter qu'un axe est à ultra basse émission si l'on n'a aucun moyen de contrôle. Or, depuis 2 ans, nous demandons à l'État et au gouvernement de pouvoir disposer de l'automatisation du contrôle, ce que signifie notamment pouvoir mettre en place la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Cela nécessite que nous puissions avoir accès, en tant que collectivité, au fichier SIV, le fichier des plaques d'immatriculation. Cela nécessite une validation par la Préfecture de police et par le ministère de l'Intérieur. Autrement dit, par l'État. Cela fait 2 ans que nous attendons. On nous l'annonce pour la mi-2020, mais pas avant. C'est à cette seule condition que nous pourrions avoir une action efficace, parce que ce ne sont pas les personnes qui contrôleront cet axe à basse émission. Axe que nous appelons de nos vœux.

Par ailleurs, il y a un enjeu de transformation. Au moment du rapport sur le périphérique, au moment où le Forum métropolitain se penche sur ces questions, on a besoin de penser la requalification du quai de Bercy. Il faut transformer le quai de Bercy en boulevard urbain, mettre un transport en commun en site propre. La Ville de Paris a déjà mis l'argent pour la transformation du quai de Bercy. Nous attendons que la Région soit d'accord avec nous pour mettre en place un transport en commun en site propre, je l'espère un tramway ou un bus à haut niveau de service. Mais faisons en sorte d'avoir des transports efficaces et pas seulement de lancer des ballons d'essai sur des mesures dont on sait très bien qu'à court terme, elles ne peuvent pas être mises en œuvre."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, M. NAJDOVSKI. Sur les carrefours intelligents, je rappelle que nous avons déjà des feux qui sont interconnectés et régulés automatiquement, afin de fluidifier la circulation. Pour pouvoir faire tout cela de manière coordonnée, encore faudrait-il que nous puissions discuter avec l'exécutif régional, ce qui n'est pas le cas sur ces sujets comme sur beaucoup d'autres.

Ce vœu aura donc un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Je vous remercie."

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 18 voix dont 4 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-117 VœU)

Q122019-003 : Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative à l'implantation du nouveau kiosque citoyen.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Dans le cadre d'une réunion publique du 13 février 2019, il a été annoncé que le cabanon dénommé "kiosque citoyen", situé place Félix Eboué, pourrait être remplacé par un modèle similaire à celui existant place du Châtelet, répondant ainsi à un des projets désignés par le budget participatif 2018 : *"Pour un nouveau kiosque citoyen : augmenté et connecté"*.

Seulement, la taille du nouvel équipement envisagé risque de gêner la circulation piétonne déjà contrainte lorsque le kiosque est utilisé.

Une proposition a d'ailleurs été émise à ce propos sur le blog d'information Bel Air Nord que je relais devant le conseil d'arrondissement :

"Que la continuité du cheminement piéton qui relie la rue de Reuilly à l'avenue Daumesnil sur la place Félix Eboué soit préservée sur une largeur équivalente à celle des traversées piétonnes".

Pouvez-vous nous éclairer, Mme la Maire, sur ce projet annoncé d'un nouveau kiosque et préciser son lieu d'implantation, afin qu'il ne gêne pas la circulation piétonne ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"M. SEINGIER, Théoriquement, vous êtes censé poser votre question en entier, mais vous pouvez la reformuler."

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"J'évoque ce que j'appelle le "cabanon", qui est dénommé le "kiosque citoyen", situé place Félix EBOUÉ. J'ai appris qu'il allait être remplacé par un modèle du style de celui qui existe place du Châtelet. Le blog d'information de Bel Air Nord m'a sensibilisé au risque que ce nouveau chalet risquait de nuire au cheminement des piétons entre la rue de Reuilly et l'avenue Daumesnil. Ma question est la suivante : pouvez-vous nous éclairer, Mme la Maire, sur ce projet annoncé d'un nouveau kiosque, et préciser son lieu d'implantation, afin qu'il ne gêne pas la circulation piétonne ?"

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. C'est le blog de Bel Air Sud, M. SEINGIER, pas de Bel Air Nord. Oui, vous avez du mal avec les conseils de quartier. M. BOUIGUE."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, M. SEINGIER, de mettre dans votre question, pourtant courte, des mots pour me faire réagir. Mais je ne le ferai pas. Le mot "cabanon" n'étant pas du tout adapté. Vous avez du mal avec le mot "kiosque, mais c'est celui qui a été retenu depuis le début de la mandature. Je vous invite à voir les définitions du mot "cabanon", qui n'ont rien à voir avec cela. Notamment sa troisième définition : "Une cellule où l'on enfermait les

personnes qui étaient des malades mentaux dangereux pour la société”. Je ne pense pas que ce soit à cela que vous fassiez allusion.

Le nouveau modèle de kiosque et son emplacement ont été pensés pour s’adapter à l’environnement de la place Félix EBOUÉ et bien évidemment avec l’impératif de préserver non seulement le cheminement piéton, la piste cyclable, mais aussi les arbres présents à cet endroit-là. Le kiosque sera donc posé entre les deux arbres. Il sera perpendiculaire à la place Félix ÉBOUÉ. Il n’y aura pas de coupe des arbres. Il y aura un élagage de 20 cm à certains endroits. Les cheminements piétons seront préservés. Il y aura plus de 8 m entre la banque et le kiosque. Vous pouvez le voir en page 3 du dossier technique. Au minimum 6,5 m entre le trottoir et la terrasse, sous la toiture du kiosque. La projection du kiosque que vous pouvez voir sur le dossier technique, en page 9, montre qu’il n’y a pas de gêne pour les cheminements piéton et cycliste et qu’il y a bien un espace entre la piste cyclable et le kiosque sur une largeur au moins équivalente à celle de la traversée piétonne.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Merci, M. BOUIGUE. Par ailleurs, tous nos aménagements ont tendance à augmenter la place réservée aux piétons en priorité, avant les autres circulations douces.”

Q122019-004 : Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative à la hauteur des bâtiments du projet d'aménagement Gare de Lyon/Daumesnil.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Le projet d'aménagement Gare de Lyon/Daumesnil a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 20 février 2019 au vendredi 29 mars 2019.

La programmation prévisionnelle de l'opération représente un total de 97 000 m² de surface de plancher, dont environ 44300 m² destinés à des bureaux et environ 44 600 m² destinés à des logements (650 logements).

Les documents de l'enquête publique mis à disposition du public ne permettent pas de connaître la hauteur des constructions à venir, ce qui n'a pas manqué d'interloquer de nombreux contributeurs à ce niveau d'avancement du projet. Seul le nombre d'étages des immeubles y ait mentionné, mais cela n'induit pas la hauteur réelle des bâtiments ni la prise en compte de dénivelés existants.

Mme la Maire, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer la fourchette des hauteurs des immeubles du projet Gare de Lyon / Daumesnil par rues limitrophes du projet à savoir la rue Rambouillet, la rue du Charolais, le boulevard de Bercy, la place Henry Fresnay et les voies de la gare de Lyon ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est Mme MONTANDON qui pose cette question."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Oui, Mme la Maire. Les documents d'enquête publique mis à disposition du public ne permettent pas de connaître la hauteur des constructions à venir. J'ai été surprise, et je n'étais pas la seule des habitants venus pour contribuer ou voir le projet, de voir qu'à ce niveau de développement, il n'y avait aucune indication sur la hauteur des bâtiments. Certes, il y avait les étages, mais cela ne dit pas la hauteur réelle des bâtiments. Pouvez-vous nous indiquer une fourchette de hauteur par rue ?"

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Je me permets de rappeler que cette enquête a conclu un avis favorable au projet. M. Richard BOUIGUE."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Et pour continuer sur ce que vous dites, Mme la Maire, cela va lancer la première phase de ce projet : la création de l'école, la crèche et les premiers logements. C'était pour poursuivre ce que la Commission d'enquête avait validé, qui nous permet de lancer les premiers travaux.

Mme MONTANDON, il y a une mauvaise compréhension sur les éléments, mais c'est un peu technique. Je vais donc lire. La hauteur des bâtiments n'est pas indiquée dans les documents, car l'enquête publique est liée à l'étude d'impact relative au permis

d'aménager. Le permis d'aménager concerne les divisions foncières et la nature des travaux opérés sur le site. À aucun moment elle n'évoque la hauteur.

En effet, les hauteurs porteront sur les constructions qui feront l'objet d'un permis de construire. C'est à l'occasion du permis de construire que seront définies les hauteurs des bâtiments.

Néanmoins, de notre côté, il n'y a aucune volonté de masquer quoi que ce soit sur l'information relative à la hauteur des bâtiments. Il y a déjà eu des rendez-vous avec les riverains qui ont pu évoquer cela. Il y a aussi eu une grande concertation, avec le Plan local d'urbanisme en 2016 qui a précisé que la hauteur des bâtiments serait de 37 m maximum, avec des immeubles allant de 2 à 11 étages, pour une moyenne de 7 étages. Cela correspond à l'environnement immédiat existant.

La question des hauteurs, et je le redis, reste ouverte. Elle est liée au permis de construire. Elle est réexaminée à chaque fois, lot par lot, à chaque fois que nous aurons des étapes de concertation sur les futurs bâtiments. À ce jour, il n'y a pas de hauteur, car elles sont encore discutables et discutées.

Ces hauteurs doivent s'agencer au cas par cas dans le cadre des permis de construire. Là, nous avons un permis d'aménager. Cela ne nécessite pas le même degré de précision. Je suis étonné que des personnes comme vous aient été surprises de ne pas trouver les hauteurs alors que dans le permis d'aménager, on n'a pas besoin de les avoir.

Vous avez raison : les permis de construire doivent mentionner les hauteurs, qui feront l'objet d'une concertation. À titre d'exemple, pour la caserne de Reuilly, les permis de construire ont revu les hauteurs des bâtiments. Sur l'immeuble de la rue de Toul, on a revu les bâtiments. Sur l'immeuble du boulevard de Picpus, on a revu les hauteurs. En gros, sur tous les projets, les hauteurs initiales sont revues derrière, parce qu'elles ne correspondent pas à ce que l'on souhaite en termes d'aménagement urbain et de projet architectural.

Je vous informe enfin que l'on n'aura prochainement, pour prolonger le dialogue avec les riverains, un événement prévu dans le quartier, probablement début juillet, qui invitera l'ensemble des acteurs à venir échanger sur ce projet. L'information sera bientôt distribuée à tout le monde dans les boîtes aux lettres."

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Comme le projet précédent, cela restera un projet auquel il faudra associer les habitants. Ce sera l'équivalent de la caserne de Reuilly pour la prochaine mandature. S'il est bien mené par la prochaine équipe municipale, ce projet devrait voir le jour dans les 5 ou 6 années qui viennent.

Nous sommes arrivés au bout de cet ordre du jour. Je vous remercie de votre présence tardive. Rendez-vous le 24 juin pour le dernier conseil d'arrondissement de cette année. Bonne soirée. Merci."

Mme la Maire lève la séance à 23h00.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.